La politique culturelle de la République de Guinée

Étude réalisée par le Ministère de l'éducation
et de la culture sous les auspices
de la Commission nationale guinéenne
pour l'Unesco



Politiques culturelles : études et documents

Dans cette collection

Réflexions préalables sur les politiques culturelles
La politique culturelle aux États-Unis, par Charles C. Mark
Les droits culturels en tant que droits de l'homme
La politique culturelle au Japon, par Nobuya Shikaumi
Aspects de la politique culturelle française, par le Service des études et recherches du Ministère des affaires culturelles, Paris
La politique culturelle en Tunisie, par Rafik Saïd
La politique culturelle en Grande-Bretagne, par Michael Green et Michael Wilding, en consultation avec le professeur Richard Hoggart
La politique culturelle en Union des républiques socialistes soviétiques, par A. A. Zvorykine, avec le concours de N. I. Goloubtsova et E. I. Rabinovitch
La politique culturelle en Tchécoslovaquie, par Miroslav Marek, avec le concours de Milan Hromádka et Josef Chroust
La politique culturelle en Italie. Étude effectuée par les soins de la Commission nationale italienne pour l'Unesco
La politique culturelle en Yougoslavie, par Stevan Majstorović
La politique culturelle en Bulgarie, par Kostadine Popov
La politique culturelle à Cuba, par Lisandro Otero, avec le concours de Francisco Martínez Hinojosa
Quelques aspects des politiques culturelles en Inde, par Kapila Malik Vatsyayan
La politique culturelle en Finlande. Étude effectuée par les soins de la Commission nationale finlandaise pour l'Unesco
La politique culturelle en Égypte, par Magdi Wahba
La politique culturelle en Pologne, par Stanislaw Witold Balicki, Jerzy Kossak et Miroslaw Zulawski
La politique culturelle en Iran, par Djamchid Behnam
La politique culturelle au Nigéria, par T. A. Fasuyi
La politique culturelle à Sri Lanka, par H. H. Bandara
Le rôle de la culture dans les loisirs en Nouvelle-Zélande, par Bernard W. Smyth
La politique culturelle au Sénégal, par Mamadou Seyni M'Bengue
La politique culturelle en République fédérale d'Allemagne
La politique culturelle en Indonésie. Étude réalisée par la Direction générale de la culture, Ministère de l'éducation et de la culture de la République d'Indonésie
La politique culturelle en Israël, par Joseph Michman
La politique culturelle aux Philippines. Étude rédigée sous les auspices de la Commission nationale des Philippines pour l'Unesco
La politique culturelle au Libéria, par Kenneth Y. Best
La politique culturelle en Roumanie, par Ion Dodu Balan
La politique culturelle en Hongrie. Étude menée sous les auspices de la Commission nationale hongroise pour l'Unesco
La politique culturelle en République-Unie de Tanzanie, par L. A. Mbughuni
La politique culturelle au Kenya, par Kivuto Ndeti
La politique culturelle en République démocratique allemande, par Hans Koch
La politique culturelle en République unie du Cameroun, par J. C. Bahoken et Engelberte Atangana
Aspects de la politique culturelle au Togo, par K. M. Aithnard
La politique culturelle en République du Zaïre. Étude préparée sous la direction du Dr Bokonga Ekanga Botombele
La politique culturelle en Afghanistan, par Shafie Rahel
La politique culturelle au Ghana. Étude préparée par la Division culturelle du Ministère de l'éducation et de la culture, Accra
Aspects de la politique culturelle de l'Algérie, par Sid-Ahmed Baghli
Aspects de la politique culturelle canadienne, par D. Paul Schafer
La politique culturelle dans la République socialiste soviétique de Biélorussie. Étude préparée par l'Institut de critique d'art, d'ethnographie et de folklore de l'Académie des sciences de la RSS de Biélorussie
La politique culturelle en République populaire démocratique de Corée, par Chai Sin Sik et Hyon Jong Hun
La politique culturelle de la République de Guinée. Étude préparée par le Ministère de l'éducation et de la culture sous les auspices de la Commission nationale guinéenne pour l'Unesco



Publié en 1979
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture,
7, place de Fontenoy, 75700 Paris
Imprimerie des Presses Universitaires
de France, Vendôme

ISBN 92-3-201722-9
Éd. anglaise 92-3-101722-5

Préface

Le but de cette collection est de montrer comment divers États membres planifient et appliquent leur politique culturelle.

Les politiques culturelles sont aussi diverses que les cultures elles-mêmes ; il appartient à chaque État membre de déterminer et d'appliquer la sienne, compte tenu de sa conception de la culture, de son système socio-économique, de son idéologie politique et de son développement technologique. Néanmoins, les méthodes de la politique culturelle (comme celles de la politique générale du développement) posent des problèmes universels — principalement d'ordre institutionnel, administratif et financier — et l'on reconnaît de plus en plus la nécessité d'échanges d'expériences et d'informations à leur sujet. Les publications de la présente collection — dont on s'est efforcé d'uniformiser autant que possible la présentation afin de faciliter les comparaisons — portent essentiellement sur ces aspects techniques de la politique culturelle.

En règle générale, les études traitent des questions suivantes : principes et méthodes de la politique culturelle, évaluation des besoins culturels, structures administratives et gestion, planification et financement, organisation des ressources, législation, budget, institutions publiques et privées, contenu culturel de l'éducation, autonomie et décentralisation culturelles, formation du personnel, infrastructure institutionnelle correspondant à des besoins culturels particuliers, préservation du patrimoine culturel, institutions de diffusion culturelle, coopération culturelle internationale et questions annexes.

Les études portent sur des pays représentant des systèmes sociaux et économiques, des régions géographiques et des niveaux de développement différents. Elles reflètent par conséquent une large variété de conceptions et de méthodes de la politique culturelle. Dans leur ensemble, elles peuvent fournir des modèles utiles aux pays qui n'ont pas encore mis au point une politique culturelle. A tous les pays, et notamment à ceux qui cherchent de nouvelles formules pour leur politique culturelle, elles permettent de profiter de l'expérience acquise ailleurs.

Cette étude a été préparée pour l'Unesco par le Ministère de l'éducation et de la culture sous les auspices de la Commission nationale guinéenne pour l'Unesco.

Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne sauraient engager l'Unesco.

Table des matières

Introduction

Une composante fondamentale de l'époque contemporaine est l'affirmation résolue par les peuples de leur volonté d'accéder à toutes les manifestations de la culture universelle. Il ne saurait en être autrement, étant donné le développement impétueux du processus révolutionnaire dans le monde qui fait éclater les structures sociales et économiques fondées sur l'exploitation de l'homme par l'homme.

Dans un passé encore récent, le peuple de Guinée, à l'instar des autres peuples africains, vivait sous le joug infernal de la domination coloniale. En rompant la libre continuité historique de l'ensemble des communautés humaines formant ces peuples, en les soumettant arbitrairement à la logique du système économique, administratif, militaire et culturel propre à l'impérialisme, la colonisation a poursuivi une vaste entreprise de dépersonnalisation culturelle et de négation du phénomène national dans les territoires colonisés. A la place de la culture authentique du peuple, l'impérialisme a imposé par le fer et le sang un régime d'indigénat, une situation sociale intolérable où la discrimination raciale s'alliait au tribalisme et à l'aliénation culturelle. Les preuves incomparables d'esprit de sacrifice, d'héroïsme et de dignité humaine données par les masses populaires durant la lutte contre la pénétration coloniale ont été falsifiées, dénaturées, voire systématiquement étouffées. Toutes les ressources de l'imagination et de la déraison étaient utilisées pour présenter les peuples exploités comme des peuples sans culture.

Mais le propre d'une culture authentique, d'une culture qui jette profondément ses racines dans le peuple, c'est de résister à toutes les tentatives d'étouffement, de se préserver et de se perpétuer dans la conscience créatrice du peuple comme une semence toujours féconde de progrès. Ainsi en est-il des valeurs morales, socioculturelles du peuple de Guinée.

Pour renouer avec ses meilleures traditions de lutte dans le passé, le peuple guinéen a déployé, sous la bannière du Parti démocratique de Guinée, d'intenses efforts en vue de se libérer totalement de toute espèce de domination étrangère.

Car, comme l'enseigne à juste titre le Responsable suprême de la révolution, le président Ahmed Sékou Touré, « pour que la société se développe en accroissant constamment ses moyens d'existence, en perfectionnant continuellement son mode de production et ses rapports de production, il faut qu'elle soit libre, totalement libre, libre de sa pensée, libre de ses décisions, libre de son action, libre dans la gestion de son patrimoine. C'est seulement à cette condition qu'elle pourra donner libre cours à son génie créateur ».

Il n'est donc pas étonnant que la conquête de l'indépendance politique ait constitué pour le peuple de Guinée un levier déterminant pour sa réinsertion dynamique dans l'histoire, pour l'affirmation de la véritable identité de sa culture nationale. Et à un peuple libre, souverain et animé d'une volonté de dépassement constant correspond toujours une culture populaire et révolutionnaire. La culture, en tant qu'ensemble des formes par lesquelles s'exprime le génie créateur des peuples, est un instrument privilégié de domination de la nature, de libération économique et sociale. Il ne serait pas exagéré de dire que le *triomphe d'une révolution réellement populaire*, en libérant les forces sociales enchaînées et en les faisant « remonter à la surface de la vie », a constitué le facteur le plus important de l'essor sans précédent de la culture en Guinée. C'est sur cette plate-forme politique que le Parti démocratique de Guinée a trouvé le point d'appui qui lui a permis de déclencher et de développer, à partir du 2 août 1968, une puissante révolution culturelle socialiste dont l'objectif légitime était de stimuler l'édification d'une véritable civilisation de masse où puissent s'épanouir toutes les facultés du peuple. En effet, avec la révolution culturelle socialiste, le peuple, tel Prométhée, a brisé ses chaînes et arraché des mains des exploiteurs la totalité de l'outillage matériel et mental, qu'il a aiguisé et perfectionné pour en faire l'arme de son émancipation intégrale.

Les brillants succès enregistrés dans ce nouveau « champ culturel » trouvent leur explication dans l'option irréversible du Parti-État de Guinée en faveur d'une politique culturelle dont les lignes de force sont conçues, dirigées et exécutées par les masses populaires et pour leur profit exclusif. Désormais, le peuple est doté des moyens qui lui permettent d'assimiler les expériences culturelles les plus remarquables de l'humanité, d'approfondir la connaissance des valeurs culturelles de l'Afrique et d'œuvrer au rayonnement de ses propres expressions culturelles révolutionnaires.

L'étude qui suit rend compte de cette politique culturelle dont seule la mise en œuvre efficace au moyen d'une stratégie adéquate a permis à la République de Guinée de s'illustrer, dans le concert des nations, comme « une part vive de l'Afrique, un morceau de ce continent qui palpite, sent, agit et pense à la mesure de son destin singulier ».

Géographie

Située en Afrique occidentale entre le 7e et le 12e degré de latitude nord et entre le 8e et le 15e degré de longitude ouest, la République de Guinée est limitée au nord-ouest par la Guinée-Bissau, au nord par le Sénégal et le Mali, à l'est par la Côte-d'Ivoire, au sud-est par le Libéria, au sud par la Sierra Leone et à l'ouest par l'océan Atlantique (la côte, d'environ 300 kilomètres, s'étend des îles Tristan au nord à la pointe Sallatouk au sud). La Guinée a une superficie de 245 875 km² et, lors du recensement du 30 décembre 1972, elle comptait 5 143 248 habitants.

Géographie physique

On peut distinguer quatre régions naturelles : la Guinée maritime, le massif du Fouta-Djalon ou moyenne Guinée, le haut bassin du Niger ou haute Guinée et la Guinée du Sud-Est ou Guinée forestière.

STRUCTURE ET RELIEF

Durant le Précambrien s'est constitué un socle cristallin essentiellement formé de granites et de roches métamorphiques (gneiss, quartzites, schistes et micaschistes) et couvrant la région forestière, la haute Guinée et des secteurs limités du Fouta oriental et les régions de Dubréka et Forécariah en basse Guinée.

A la faveur de l'immersion de la partie occidentale de la Guinée à l'ère primaire, une couverture sédimentaire principalement gréseuse s'est déposée du Cambrien au Dévonien ; elle a donné naissance aux plateaux sédimentaires du massif foutanien et de ses contreforts en Guinée maritime.

Au Secondaire, on note l'apparition de roches éruptives : dolérites affleurant généralement au niveau des thalwegs et couvrant surtout maints plateaux de la moyenne Guinée, kimberlites de Finariah dans la région de

Kérouané, gabbros et dunites de la presqu'île du Kaloum, syénites néphéliniques des îles de Loos.

Le Tertiaire a surtout été marqué par des mouvements tectoniques. Enfin, au Quaternaire, des alluvions marines se sont déposées sur tout le littoral guinéen, à l'exclusion du cap Verga et d'une partie de la presqu'île de Kaloum. Plusieurs systèmes de cassures ont affecté les massifs cristallins et les plateaux sédimentaires, notamment des fractures de type quadrangulaire disloquant le massif du Fouta-Djalon et orientant souvent le tracé des cours d'eau.

La nature des roches, leur disposition, leurs déformations et leur résistance différentielle, tout cela s'est combiné pour donner des reliefs variés.

L'altitude varie entre 1 752 mètres au mont Nimba, point culminant du pays, et le niveau de la mer. La Guinée maritime est constituée par une plaine côtière plus ou moins étroite que dominent des massifs côtiers, contreforts occidentaux du Fouta : mont Kakoulima (1 007 mètres), à 40 kilomètres de Conakry, mont Gangan (1 116 mètres), surplombant la ville de Kindia, massif de Benna (1 124 mètres), dominant les plaines de Moussaya dans la région administrative de Forécariah, chaînons du cap Verga dans la région de Boffa, plateaux latéritiques de Boké, Boffa, et Fria. La côte guinéenne, généralement basse et marécageuse à l'exception des promontoires rocheux de la presqu'île du Kaloum et du cap Verga, comporte de nombreuses îles (îles Tristan, Binari, Maraya, Quito, îles de Loos, Kakossa, Kaback...), baies (baie de Sangaréa à Dubréka) ou rias, estuaires envahis par la marée des fleuves Rio Compony, Rio Numez, Rio Katako ou Kapatchez, Rio Pongo, Rio Konkouré, Rio Forécariah.

Le relief du massif du Fouta-Djalon est assez contrasté : plateaux d'altitude variée, plaines et dépressions intérieures, vallées encaissées, escarpements de plus ou moins grande dénivellation, cols, chutes et rapides créent un paysage à caractère montagneux bien que le point culminant, situé au mont Loura dans la région de Mali, ne dépasse guère 1 538 mètres. On peut distinguer trois zones. Le Fouta central, sorte de belvédère de 1 200 mètres d'altitude en moyenne, s'étend des plateaux de Mamou-Dalaba au sud au mont Loura au nord et domine à l'ouest le Fouta occidental, très escarpé, et à l'est le Fouta oriental, qui rejoint le bassin du haut Niger.

La région naturelle de la haute Guinée correspond approximativement au haut bassin du Niger ; le niveau y est de 800 mètres en moyenne pour les plateaux et de 400 mètres pour les vallées du Fleuve Noir et de ses affluents. Les parties les plus élevées de cette région sont les massifs de Banko (1 028 mètres), de Balayan (1 025 mètres) et de Ménien à l'ouest, le Koumbankourou dans la région de Kankan.

La Guinée forestière doit son nom à la présence de la forêt dense, plus ou moins dégradée, qui donne un cachet végétal particulier à cette région du Sud-Est. Le relief, cependant, n'est pas uniforme : on note l'existence de bas-fonds, vallées, surfaces tabulaires ou en croupes, mais aussi de massifs vigoureux adossés aux frontières de la Sierra Leone, du Libéria et de la

Côte-d'Ivoire et dénommés « Dorsale guinéenne » (massif du Daro où le Niger prend sa source, hauts plateaux de Macenta, chaînes de Fon et du Simandou orientées nord-sud, massifs de Béro et Tétini et, enfin, le mont Nimba, qui chevauche les frontières séparant la Guinée du Libéria et de la Côte-d'Ivoire).

CLIMAT

Située dans la zone tropicale de l'hémisphère nord, la Guinée bénéficie dans l'ensemble d'un climat tropical humide marqué par l'alternance de deux saisons : une saison des pluies, ou « hivernage », durant l'été boréal et une saison sèche dont la durée augmente du sud vers le nord. La division du pays en quatre régions naturelles se traduit par quatre types de climat : un climat tropical à mousson parfois appelé subguinéen en Guinée maritime, un climat tropical d'altitude qualifié de foutanien dans le massif du Fouta-Djalon, un climat tropical sec dénommé sud-soudanien en haute Guinée et un climat subéquatorial en Guinée forestière.

Le climat à mousson de la région côtière se caractérise par des températures relativement élevées (25 à 30° C en moyenne), une forte humidité et une abondante pluviométrie variant de 4 500 mm en moyenne à Conakry à 2 600 mm par an à Boké, avec un maximum au mois d'août.

Le climat foutanien se caractérise par des températures modérées, en raison de l'altitude. Cependant l'amplitude thermique est assez considérable par suite de l'opposition entre la période fraîche et sèche (de décembre à février), où souffle l'harmattan, vent continental de nord-est, et la période chaude et sèche (de mars à avril). C'est ainsi que dans le Fouta central, et notamment à Dalaba et Mali, le thermomètre peut parfois descendre au-dessous de 10° C la nuit et le matin en décembre et en janvier, alors qu'en mars et avril la température du jour dépasse couramment 30° C. Quant à la pluviométrie, elle varie entre 2 200 mm sur le versant occidental exposé à la mousson maritime du sud-ouest et 1 500 mm sur le versant oriental à l'abri des masses d'air humide. Dans l'ensemble, il y a à peu près six mois de pluie (de mai à octobre) et six mois de saison sèche.

Le climat du haut bassin du Niger a une pluviométrie annuelle plus faible (de l'ordre de 1 500 mm en moyenne) et l'année est partagée en sept mois de sécheresse et cinq mois de pluie. La pluviosité diminue à mesure qu'on va vers le nord ou que l'on se dirige vers l'est, la sécheresse des masses d'air s'accentuant à l'intérieur du continent. En haute Guinée, le vent dominant est l'alizé du nord-est ; il est frais et sec de décembre à février, chaud et sec pendant la période chaude de la saison sèche (fin février à fin mai), au cours de laquelle la température reste élevée, notamment au nord et à l'est.

Du fait de sa situation plus méridionale et en raison aussi de la présence de massifs relativement élevés, la Guinée forestière jouit d'un climat subéquatorial caractérisé par la prédominance de la saison humide (huit à dix mois de pluie) et par une pluviométrie annuelle atteignant 2 000 à

2 500 mm en moyenne. La durée de la saison sèche diminue du nord au sud (quatre mois dans les régions de Kissidougou et Beyla, deux mois dans celles de Lola, N'Zérékoré, Yomou). Par ailleurs, la pluviométrie s'accroît avec l'altitude (2 800 mm environ sur les hauts plateaux de Macenta). La région forestière est également marquée par l'opposition entre la façade septentrionale qui subit l'influence de l'harmattan et qui est par conséquence plus sèche, et la façade méridionale, tournée vers la mousson, de la côte de l'Atlantique. Enfin, l'amplitude thermique annuelle est faible dans l'ensemble.

HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique de la Guinée est le plus dense de l'Afrique occidentale. Le régime des cours d'eau dépend étroitement du climat et du relief. La distinction entre saison sèche et saison humide jointe à l'existence de chutes et de rapides explique leur irrégularité, les biefs navigables se limitant aux embouchures remontées par la marée et à quelques secteurs isolés : le Niger à partir de Kouroussa et le Milo à partir de Kankan. La partie en amont des rivières est souvent à sec une partie de l'année. La Guinée a deux centres de dispersion des eaux : le Fouta-Djalon, qualifié de château d'eau de l'Afrique occidentale, et les massifs de la Dorsale guinéenne, dans la région forestière. La haute Guinée est un bassin hydrographique où se concentrent les eaux du Niger et de ses affluents : à l'ouest le Tinkisso, grossi de la Bouka provenant du versant oriental foutanien, à l'est le Mafou, le Niandan, le Milo et le Sankarani, qui prennent leur source dans la Dorsale guinéenne. De cette même dorsale descendent, en direction de la côte atlantique de la Sierra Leone, du Libéria ou de la Côte-d'Ivoire, la Makona grossie de la Melli, le Diani grossi de l'Oulé, le Cavally, le Gouan ou Bafing Sud et le Férédougouba, tous deux affluents de la Sassandra en Côte-d'Ivoire.

Du versant occidental du Fouta coulent vers l'océan Atlantique le Koliba, formé de la confluence à Gaoual de la Komba et de la Tominé, qui se jette dans l'Atlantique sur la côte de la Guinée-Bissau, le Cogon, appelé Rio Compony dans sa partie littorale, le Tinguilita, qui deviendra le Rio Numez, la Fatala, dont l'embouchure est le Rio Pongo, le Konkouré, qui draine un dense bassin hydrographique, le Rio Forécariah et la Mellacorée. Sur le versant nord du massif foutanien se trouvent la partie amont du bassin de la Gambie, ainsi que le Bafing qui prend sa source dans la région de Mamou et dont la jonction avec le Bakoy, originaire de la région occidentale de Siguiri, formera à Bafoulabé, au Mali, le fleuve Sénégal.

La zone de partage des eaux entre les bassins des cours d'eau côtiers de l'Atlantique, d'une part, le bassin du Sénégal et celui du Niger, d'autre part, passe approximativement par le Fouta central et la partie médiane de la Dorsale guinéenne.

VÉGÉTATION

Le paysage de la Guinée forestière est essentiellement dominé par la forêt dense, plus ou moins dégradée par suite de l'action conjuguée des défrichements, des feux de brousse et du système de labour et de coupe du bois à des fins domestiques, artisanales ou industrielles. Présentement, la forêt primaire constituée de plusieurs essences étagées ne subsiste que sous forme d'îlots dans quelques secteurs de forêts classées, de forêts reliques, et sur certains hauts sommets isolés. Dans la partie septentrionale (régions de Kissidougou et Beyla), elle est pratiquement remplacée par la forêt claire secondaire et parfois par la savane. En Guinée maritime, la végétation est formée d'une mangrove de palétuviers rouges et blancs sur le littoral soumis à la marée, d'un écran de cocotiers et de palmiers sur les cordons littoraux, de forêts-galeries le long des cours d'eau et, vers l'intérieur, de forêts claires ou de savanes.

Dans le massif du Fouta-Djalon, en dehors des galeries forestières, on trouve des savanes boisées ou des forêts claires sur quelques versants et hauts sommets, les arbres caractéristiques étant le prunier de Guinée (Kura ou *Parinaris excelsa*) et l'arbre à néré. Sur les plateaux latéritiques ou de bowé, le couvert végétal se limite à un tapis discontinu de maigres herbes que dominent de rares arbres et arbustes.

En haute Guinée, on rencontre sur les plateaux une savane arborée ou arbustive où domine en général l'arbre à karité, épargné par le déboisement. Des forêts-galeries plus ou moins fournies longent le Niger et ses affluents.

Dans l'ensemble, il existe en Guinée deux catégories de sols : les sols alluvionnaires généralement hydromorphes et les sols exondés ferralitiques. Les sols alluvionnaires se rencontrent le long des cours d'eau (notamment dans les vallées du Niger et de ses affluents), dans les dépressions intérieures (bas-fonds de la Guinée forestière, « ayndhe » de moyenne Guinée) ou dans les plaines et dépressions périphériques telles que les plaines de Badiar au nord-ouest du Fouta, mais surtout dans les basses plaines côtières situées sur les alluvions marines du Quaternaire où se développent des sols hydromorphes argilo-vaseux ou argilo-sablonneux, dits de « poto-poto ».

Les sols ferralitiques résultent de la latéritisation superficielle des roches sédimentaires ou éruptives contenant surtout des silicates de fer et d'alumine avec élimination plus ou moins complète de la silice et rétention d'une grande partie de l'alumine et du fer plus ou moins à l'état d'hydroxydes. Ces plateaux latéritiques sont particulièrement développés dans les zones de bowé situées au sud de Gaoual, à l'est de Boké et à l'ouest de Télimélé. La bowalisation y est tellement évoluée que le sol est pratiquement minéral.

FAUNE

La faune guinéenne a plus ou moins diminué selon les régions sous l'effet du déboisement, de la chasse et de la lutte contre les animaux prédateurs. Les hyènes naguère fréquentes autour des villages ont pratiquement

disparu. Les panthères et les lions subsistent encore dans les zones enclavées ou protégées par les Eaux et forêts. A l'exception de la Guinée forestière où la faune est rare, les animaux sont nombreux dans tout le pays, principalement les singes, les cynocéphales, les phacochères, les reptiles, les lapins, les biches, les oiseaux. Les secteurs les plus giboyeux sont toujours la région de Gaoual, le Wouré-Kaba dans la région de Mamou, les plateaux intérieurs, la région de Boké, les zones frontalières septentrionales des régions de Koundara, Mali, Koubia, Tougué et Dinguiraye et certains secteurs isolés des régions de Forécariah, de Dubréka et de la partie ouest de la région de Siguiri.

Géographie humaine

La République de Guinée comptait 5 143 248 habitants lors du recensement du 30 décembre 1972, pour une superficie de 245 857 km^2, ce qui donne une densité moyenne de 20 habitants au kilomètre carré. Dans l'ensemble, le taux de natalité est très élevé et le taux de mortalité moyen ; d'où un fort taux d'accroissement naturel évalué à 2,8 % par an. La population est essentiellement jeune ; elle comporte une forte proportion de moins de quinze ans et un faible pourcentage de vieillards.

La population guinéenne est inégalement répartie sur le territoire national : les zones de concentration démographique sont les centres urbains, la capitale, Conakry (environ 500 000 habitants), venant de très loin en tête, suivie de Kankan, Labé, N'Zérékoré, Kindia, Macenta et Mamou, les cités industrielles de Fria et de Kamsar et, en milieu rural, le Fouta central, notamment la région de Labé et les plaines des Timbis dans la région de Pita. Les parties les moins peuplées sont les secteurs boisés de la Guinée forestière, les plateaux latéritiques des zones de bowé et les marges frontalières du Nord. Par ailleurs, cette population est variée tant du point de vue ethnique que linguistique, avec une interpénétration marquée des groupes dans les zones de contact et dans certains centres urbains comme Conakry, Mamou, Kindia, Boké, Fria et Kamsar.

En Guinée maritime, on rencontre des populations parlant surtout soso : les Soussou, les Baga, les Landouma, les Nalou, les Mikiforé, les Mandany, auxquels s'ajoutent des groupements diakanké et tyapi.

Dans le massif du Fouta-Djalon on trouve, à côté des Peulh parlant le pular, les communautés de Diallonké, de Sarakollé, de Diakanka, de Bassari, de Badiaranké et de Fulacunda.

En haute Guinée, la langue commune est le maninka, qui est parlé aussi bien par les Malinké que par les Peuhl wassoulounké.

En Guinée forestière, on trouve plusieurs groupes ethniques et linguistiques : Kissi parlant le kissie, Toma de langue lomaghoï, Guerzé parlant le kpéléwo, Konianké, Konon, Manon et Lélé.

Par ailleurs, l'habitat varie d'une région à l'autre : habitat rural sous

forme de village-rue sur les cordons littoraux du Bagata ou pays Baga, villages agglomérés dans les clairières de la Guinée forestière ou en pays Soussou, villages groupés entourés de hameaux périphériques dispersés en moyenne Guinée. Quant à l'habitat urbain, il se développe à un rythme très accéléré depuis l'accession du pays à l'indépendance. Parallèlement, l'habitat rural se modernise.

Géographie économique

Disposant d'immenses potentialités agricoles et pastorales, de ressources minières variées et d'un important potentiel hydro-électrique, la République de Guinée est appelée à connaître un puissant développement économique aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie.

AGRICULTURE

Elle reste de loin l'activité dominante de la majorité de la population, qui pratique en général le système traditionnel extensif sur brûlis souvent basé sur une polyculture vivrière : céréales (riz, fonio, maïs ou mil), tubercules (manioc, ignames, taro, patate), arachide, arbres fruitiers, légumes, etc.

Le riz revêt une importance particulière en raison de sa place croissante dans l'alimentation. Il est cultivé en riziculture inondée sur les sols de poto-poto du littoral ou dans les vallées et bas-fonds submersibles de l'intérieur et en riziculture sèche de montagne ou de plaine exondée. Certaines plaines de la Guinée sont depuis longtemps l'objet d'aménagements hydro-agricoles, surtout en vue de l'expérimentation et de la vulgarisation de nouvelles variétés de riz. C'est le cas principalement des plaines de Kaback, Koba, Monchon, Kawas, de la vallée du Niger, de Kouroussa à la frontière malienne.

Les autres céréales ont une importance variable selon les régions : le fonio est cultivé notamment sur les sols pauvres du Fouta, le mil en haute Guinée et le maïs un peu partout. La culture de l'arachide a un rendement appréciable dans les régions de Koundara, Gaoual, Dabola et Dinguiraye. Les tubercules sont cultivés dans les quatre régions naturelles du pays, surtout l'igname en haute Guinée, le taro et la patate en moyenne Guinée, le manioc dans la Guinée forestière et la Guinée maritime. Les légumes sont cultivés autour des villes, notamment à Kindia, Mamou, Dalaba, Pita, Labé et Kankan. Quant aux cultures fruitières, on les trouve autour des habitations de la moyenne et de la basse Guinée : orangers, manguiers, avocatiers, colatiers, etc.

Toutefois, ce système de culture fondé sur la technique du « lougan » forestier est largement battu en brèche depuis l'avènement, en 1975, des Brigades mécanisées de production (BMP) et des Brigades attelées de production (BAP). En effet, ces brigades, créées au niveau de chaque

Pouvoir révolutionnaire local (PRL) (à raison d'une BMP et d'une BAP par PRL), appliquent des méthodes modernes de culture dans le cadre de la modernisation et de la socialisation systématiques de l'agriculture et du monde rural entreprises par le Parti-État. Elles constituent déjà la réalité dominante dans le monde rural et leur travail porte non seulement sur les cultures vivrières, mais aussi sur les cultures industrielles et d'exportation.

L'agriculture moderne de plantation est limitée à des secteurs bien définis : le triangle Benti-Mamou-Dubréka pour les bananeraies situées généralement à proximité des routes et de la voie ferrée Conakry-Niger, et les régions de Forécariah et de Kindia pour l'ananas. Il existe en outre, dans les régions de Bouffa et de Boké, des plantations de palmiers en dehors des peuplements naturels de palmiers et de cocotiers localisés en basse Guinée et dans la région forestière. L'agriculture moderne est également représentée par les centres agronomiques d'expérimentation, de vulgarisation et de production, principalement ceux de l'INRAF Foulaya à Kindia et le Centre de recherches agronomiques à Bordo.

Il est important de noter également que la culture maraîchère de saison sèche, qui auparavant était abandonnée à l'initiative privée et dont s'occupaient surtout les femmes, a été l'objet d'une prise en charge et d'une rationalisation par le Parti-État. Depuis 1976, elle constitue une activité importante et obligatoire, avec des normes précises fixées à l'intention des PRL et des organismes dirigeants de l'Union révolutionnaire des femmes de Guinée.

ÉLEVAGE

En Guinée, c'est l'élevage bovin qui est le plus important. Il est pratiqué de façon sédentaire dans le Fouta central et ses prolongements orientaux, ainsi qu'en haute Guinée, notamment dans le Wassoulou, alors que sur les plateaux des régions de bowé, il se ramène à un déplacement saisonnier des troupeaux et des bergers entre deux zones de pâturages, celle des contreforts occidentaux du Fouta en saison humide et celle du littoral en saison sèche. Cet élevage bovin s'étend progressivement à la région forestière. La race bovine guinéenne, la « N'Dâma », est de petite taille, mais robuste et résistante.

A côté de l'élevage bovin, on note un petit élevage domestique de chèvres, moutons, volailles et porcins en Guinée forestière et en basse Guinée, ainsi que d'ânes en haute Guinée. Des fermes expérimentales ont été créées à Ditinn (Dalaba) et Famoïla (Beyla) pour le croisement de la race « N'Dâma » avec des races de provenance soviétique ; des fermes existent aussi à Maléya, Ratoma (Conakry) et Kalaboui (Boké) pour la production de poulets et d'œufs et la multiplication des porcins.

RESSOURCES TRADITIONNELLES DE COMPLÉMENT

Durant la morte-saison de la période de sécheresse, ou parallèlement aux activités agricoles de l'hivernage, les populations guinéennes se livrent à des activités complémentaires. Il s'agit essentiellement de l'extraction du sel sur le littoral, notamment autour de Coyah et dans le Kakandé (Boké), de l'extraction de l'huile de palme ou de coco en Guinée forestière et en Guinée maritime, de l'artisanat traditionnel pratiqué selon les cas par les hommes ou les femmes dans toutes les régions, de la pêche fluviale ou maritime et de l'extraction de l'or, principalement dans le Bouré (région de Siguiri).

RESSOURCES MINIÈRES ET ÉNERGÉTIQUES

L'ampleur du processus de latéritisation bauxitique en Guinée, notamment dans l'Ouest, place la bauxite au premier rang des ressources minières du pays. En 1971, les réserves de bauxite étaient évaluées à 6 830 millions de tonnes, soit 51,7 % des ressources mondiales. Elles sont localisées surtout dans les régions de Fria, Boké, Kindia, Tougué et Dabola. Les gisements contenant du fer se trouvent principalement dans la presqu'île de Kaloum et les massifs du Nimba et du Simandou. En plus de la bauxite et du fer, le sous-sol guinéen renferme plusieurs autres ressources minières, notamment de l'or en haute Guinée dans la région de Siguiri, du calcaire dans les régions de Mali (Lébékéré), de Kindia (Souguéta) et de Siguiri, du diamant dans celle de Kérouané et du titane au cap Verga. La prospection minière continue.

Grâce à son dense réseau hydrographique organisé en plusieurs bassins et à l'existence de grandes chutes, la Guinée dispose d'un potentiel hydro-électrique important. Les sites les plus favorables à un aménagement hydro-électrique sont ceux de Souapiti et d'Amaria sur le Konkouré, ceux des sous-affluents de ce fleuve, la Samou et le Kokoulo, les chutes du Tinkisso près de Dabola, celles de Koukoutamba sur le Bafing et de Kamarato sur le Milo, dans la région de Kérouané.

A l'heure actuelle, les aménagements réalisés sont les suivants : centrales des Grandes chutes et de Donkéa, sur la Samou, barrages de Banéya, Kalé et des Grandes chutes, installations hydro-électriques de Kinkon sur le Kokoulo, près de Pita, et de Dabola sur le Tinkisso.

INDUSTRIE

Le secteur industriel est représenté par les industries extractives ou de transformation. L'exploitation de la bauxite est assurée dans la région de Boké par la Compagnie de bauxites de Guinée qui associe l'État guinéen, par le canal de l'Office d'aménagement de Boké (OFAB), à des partenaires

étrangers, et dans la région de Kindia par l'Office de bauxites de Kindia (OBK), société d'État.

En dehors de la bauxite, on extrait du diamant des mines de Kérouané. De nouvelles sociétés d'extraction minière sont déjà créées pour la mise en valeur des gisements de fer du Nimba-Simandou en Guinée forestière et de la bauxite dans les régions de Tougué et Dabola.

Les industries de transformation sont nombreuses : industries de première transformation (par exemple l'alumine de Fria produite par la société mixte FRIGUIA) ; industries alimentaires (usines de jus de fruits de Mamou, Kankan et Foulaya, usine de thé de Macenta, sucrerie de Koba, brasserie Sobragui...) ; industrie textile (usine de Sanoyah) ; fabrication de matériaux de construction (briqueteries de Kankan et de Kobaya, cimenterie en cours de réalisation à Lébékéré-Mali, constructions métalliques, etc.) ; industries de transformation (tôles et ustensiles de Soguifab, quinine de Sérédou, usinage du bois, etc.).

COMMUNICATIONS, TRANSPORTS, ÉCHANGES

La République de Guinée dispose d'un important réseau de voies de communication : chemins de fer et routes, communications aériennes, fluviales et maritimes. Le réseau routier relie tous les chefs-lieux de régions administratives (au nombre de trente-trois) et les chefs-lieux d'arrondissement.

Le réseau ferroviaire est constitué par l'ancienne voie Conakry-Kankan et les axes reliant les régions minières aux ports d'embarquement : Fria-Conakry, Sangarédi-Kamsar et Débélé-Conakry. Il est projeté de construire un chemin de fer transguinéen allant des gisements de fer du Nimba et du Simandou à Conakry, avec un raccordement à Bambafouga (Mamou) en direction des gisements de bauxite de Tougué et Dabola ; de même, un embranchement vers Ayékoyé est prévu sur l'axe Kamsar-Sangarédi.

L'infrastructure aéronautique guinéenne s'appuie sur les aéroports internationaux de Conakry, Labé, Kankan et Faranah et sur des aéroports secondaires exclusivement exploités par l'agence nationale Air-Guinée à Boké, Siguiri, Kissidougou, Macenta, N'Zérékoré et Sambaïlo. Quant au transport maritime, il s'effectue à partir des ports principaux de Conakry et Kamsar et les ports secondaires de cabotage que sont Benty, Taboriah, Kanfarandé et les ports des îles de Loos. Les rias et les biefs du Niger et du Milo en aval de Kouroussa et de Kankan sont navigables.

Le secteur des échanges s'articule sur quatre sociétés sectorielles qui détiennent le monopole des affaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par l'intermédiaire d'Importex. Ce sont :

La Coordination financière du commerce (COFICOM), qui centralise les bilans et les résultats des entreprises nationales du commerce intérieur et des directions régionales du commerce (ERC ; DRC).

La Coordination financière des entreprises du secteur industriel et énergétique (OCOFI).
La Coordination financière des entreprises agricoles et de services (SECOFI).
La Coordination financière des entreprises du commerce extérieur (SECOMEX).
Ces sociétés sectorielles sont toute coiffées par Importex, entreprise nationale détenant le monopole de l'importation et de l'exportation. Toutes les transactions commerciales avec l'extérieur passent par le canal d'Importex qui les contrôle.

La charte du 16 février 1975 a supprimé le commerce privé en République de Guinée.

Le pouvoir populaire dans le domaine du commerce intérieur est conféré aux organismes d'État chargés des opérations commerciales sur l'ensemble du territoire national : *a*) au niveau des Pouvoirs révolutionnaires locaux, il existe un magasin de stockage et une boutique de vente gérés par le Service local économique, qui achète aux populations le surplus de production destiné à la vente et distribue les marchandises d'importation ; *b*) sur le plan régional, l'entreprise régionale de commerce et la direction régionale du commerce servent d'intermédiaires entre les Pouvoirs révolutionnaires locaux et les entreprises nationales de commerce. Ces entreprises régionales achètent aux PRL l'ensemble de leur production commercialisée et livrent en retour les marchandises nécessaires aux citoyens.

Bref aperçu de l'histoire de la Guinée

L'histoire de la Guinée, au-delà de ses singularités, est indissociable de celle du reste de l'Afrique, que l'historiographie coloniale de l'Occident a longtemps bafouée et méconnue. De nos jours, grâce au développement des sciences historiques, la réalité et la richesse des civilisations africaines en général et de la civilisation guinéenne en particulier ne sont plus à démontrer. Notre pays a une très vieille histoire dont les manifestations remontent aux temps préhistoriques. En effet, depuis quelques années, des recherches archéologiques et historiques ont permis d'établir, à partir de restes fossiles, l'existence en Afrique d'hommes du type de l'homme de Néandertal comme du type *Homo sapiens*. A cet égard, deux découvertes capitales, celle de l'*Atlanthropus mauritanicus* (pithécanthropien de la période chelléenne), faite à Ternifinie en Afrique du Nord par le savant C. Arambourg, et celle du Zinjanthrope (australopithèque associé à la « pebble culture »), faite en 1959 à Oldoway en Afrique orientale par le Dr L. S. B. Leakey, ont entraîné une véritable révolution dans la connaissance de la préhistoire de l'Afrique et de chacun de nos pays en particulier.

En Guinée, des collectes de débris effectuées dans des grottes préhistoriques (grottes de Kakimbo dans la région de Conakry, de la Santa à Kindia, de Pété-Bonodji et Pété-Lalya dans la région de Pita) ont révélé des traces d'activités humaines fort anciennes (bifaces, coups de poing, cendres de cuisine, etc.). Nul doute que l'amplification des recherches historiques dans notre pays ne donne des résultats surprenants.

En attendant d'avoir des données plus précises sur la préhistoire guinéenne, il est clair aujourd'hui que la Guinée est entrée dans l'histoire avec la naissance du premier État ouest-africain connu : l'Empire du Ghana (IVe [?]-XIe siècle). En effet, les régions septentrionales de notre pays étaient intégrées à ce grand ensemble géopolitique dont les revenus provenaient en grande partie des mines d'or du Bouré, dans l'actuelle région administrative de Siguiri.

La chute de l'Empire du Ghana sous la pression almoravide en 1076-1077

provoqua des déplacements de population dont les contrecoups furent vraisemblablement ressentis par les populations septentrionales de la Guinée. Quoi qu'il en soit, le Royaume de Sosso qui succéda à l'Empire du Ghana n'influença que de façon peu durable une partie réduite de notre pays. Il faudra attendre l'avènement du Mali, au XIIe siècle, pour voir le territoire de la Guinée participer au destin de l'empire ouest-africain le plus prestigieux de l'époque médiévale. Il semble aujourd'hui établi que le berceau primitif de cet empire se trouvait dans la haute vallée du Bakoy, dont Niagassola était le centre.

L'Empire du Mali, qui atteignit son apogée sous Hidji Mansa Moussa, le roi du Pèlerinage, s'étendait du Sahara à la forêt équatoriale et de l'océan Atlantique aux confins de l'Adrar des Iforas. Sa capitale, Niani, située sur les rives du Sankarani (région administrative de Siguiri), constitue aujourd'hui l'un des principaux sites archéologiques de la République de Guinée. Des fouilles systématiques y sont effectuées depuis 1968 par une équipe de chercheurs guinéens et polonais.

C'est au XVIe siècle, avec le déclin de l'Empire du Mali, que commence la mise en place définitive des populations guinéennes. Le reflux des Mandenka vers leur berceau d'origine aboutit, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, à la constitution des provinces du Dioma, de Niagassola et du Hamana, sous la direction des princes Keita. Au cours de la même période se constitue la province du Baté avec l'arrivée des Maninka-Mory à Kankan. Les populations dyallon, nalou, landouma, sosso de la moyenne Guinée vont se replier à leur tour vers le littoral guinéen au XVIIe et au XVIIIe siècle, sous la pression de la révolution islamo-peuhle triomphante.

Les régions de la Guinée forestière ne semblent avoir connu que des mouvements de population de faible envergure.

La période moderne a été marquée en Guinée par des essais de reconstitution des vieux ensembles disparus. Dans le Foutah-Djalon, les Peuhl créent un État théocratique puissant, comprenant neuf provinces, sous la direction d'un almamy. Le rayonnement politique et culturel de ce vaste État déborde les frontières de la Guinée et contribue à répandre l'islam dans le continent africain.

Au XIXe siècle, l'almamy Samory Touré, né à Minianbalandougou en 1830, mit fin aux luttes fratricides qui opposaient les chefs de la contrée et tenta d'unifier les peuples de la région dans le creuset de l'Empire du Ouassoulou. Mais il dut consacrer l'essentiel de ses forces à lutter contre l'envahisseur européen qu'il tint en échec pendant dix-huit ans. Samory Touré n'en réalisa pas moins une œuvre grandiose : il créa un État fortement structuré et fit régner la prospérité économique et culturelle.

Cette brève esquisse de l'histoire de la Guinée laisse entrevoir l'existence de structures sociales et politiques très évoluées qui ont donné aux différentes régions du pays une grande stabilité.

Dans notre pays, le pouvoir du chef a toujours été tempéré par l'existence de conseils des anciens qui avaient leur avis à donner sur toutes les

questions d'intérêt public. La société était strictement hiérarchisée (empereur, princes du sang, hommes de caste, esclaves).

La culture a connu naguère un essor remarquable qui est attesté dans les chroniques des auteurs arabes. L'islamisation du pays a commencé dès le moyen âge grâce à l'action des commerçants arabo-berbères. Plus tard, l'almamy Samory a amplifié ce mouvement. Son action a été poursuivie par des marabouts guinéens sous les auspices des empereurs et des rois.

L'éducation, à quelques variantes près, était essentiellement initiatique et visait à donner à l'adolescent les vertus cardinales (courage, honnêteté, amour de la patrie...) qui devaient assurer son intégration dans la société.

L'intrusion européenne a été pour notre pays une source de malheurs. Les premiers contacts entre la Guinée et l'Europe ont lieu, sous la forme de rapports commerciaux, à partir de la fin du XVe siècle. Ces relations d'ordre économique ont porté essentiellement, durant quatre cents ans (XVIe-XIXe siècle) sur la marchandise humaine, l'esclave, destiné aux plantations et aux mines du continent américain et des îles Caraïbes. La traite négrière, comme partout ailleurs en Afrique, a ruiné le pays et interrompu pour plusieurs siècles son processus de développement, d'autant que cette hémorragie des forces vives du pays a été aggravée, à partir du XIXe siècle, par la pénétration de plus en plus ouverte de l'envahisseur étranger qui, après avoir utilisé divers moyens tels que les voyages de ses agents d'investigation, appelés par lui explorateurs, les traités de commerce, les traités dits d'amitié et les traités de protectorat, a employé la force brutale, la guerre de conquête, pour s'emparer des territoires convoités en vue d'exploiter leurs habitants et leurs richesses.

Mais le peuple de Guinée a refusé de se soumettre à l'envahisseur et s'est levé pour défendre son indépendance et sa dignité.

Longue est la liste des résistants, qu'il s'agisse de l'almamy Samory Touré, empereur du Ouassoulou, qui tint l'ennemi en échec pendant dix-huit ans, de Dinah Salifu Camara, roi des Nalu, de N'Zébéla Togba, chef des Toma de la région forestière, de Kissi Kaba Keita, d'Aluthène, chef des Konyaki, ou d'Alfa Yaya Diallo, roi de Labé, sans oublier les innombrables guerriers valeureux qui luttèrent anonymement pour préserver la liberté.

En 1898, la colonisation fit de la Guinée une véritable colonie d'exploitation, caractérisée par l'absence de toute participation du peuple à son devenir, la population n'étant plus qu'un objet soumis à une oppression de tous les instants, et ce dans tous les domaines : politique, administratif, économique, social et culturel.

Exploitation matérielle dont les temps forts ont été, entre autres, les périodes de la traite du caoutchouc, de la construction du chemin de fer Conakry-Kankan et les deux guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, à l'occasion desquelles la Guinée, à l'exemple des autres colonies, apporta à la défense des intérêts de la métropole et le sang de ses fils et ses richesses matérielles (riz, café, caoutchouc, etc.).

Mais il est un domaine sur lequel nous nous devons d'insister, c'est celui

de la culture. Comme l'a si bien dit le président Ahmed Sékou Touré : « Plus que le canon, la culture est l'arme de la domination. » Et, dans ce domaine, la colonisation tenta de faire flèche de tout bois, elle a tout employé pour aliéner le colonisé et pour le détruire en ravalant sa culture. Les deux armes principales pour atteindre ce but ont été l'enseignement et la religion chrétienne.

Dans l'enseignement, l'élève n'était qu'un « moyen de la politique indigène », et il fallait « éviter que l'enseignement des indigènes ne devienne un instrument de perturbation sociale ». La finalité de cet enseignement était en effet de former les cadres subalternes destinés à servir et à consolider le système colonial. On imagine sans peine le contenu des programmes scolaires, dont l'une des meilleures illustrations est donnée par les programmes d'histoire qui présentaient la puissance coloniale dans sa force conquérante et comme l'expression de la civilisation, elle qui avait mis fin à la tyrannie et aux guerres des chefs « barbares », des « roitelets sanguinaires et sauvages » et qui avait apporté la paix. Cette apologie cachait aux jeunes les buts véritables de la colonisation et les atrocités commises par ces « héros » qu'étaient les officiers coloniaux.

L'instruction étant donc un mal nécessaire, elle fut limitée, tronquée et falsifiée au bénéfice de la colonisation ; on comprend alors pourquoi, en 1958, au moment de l'indépendance, la Guinée ne comptait que six universitaires.

Quant aux missionnaires, ils assumèrent leur pleine part de responsabilité dans l'établissement et le maintien du système colonial. Il était normal que la colonisation eût recours à eux, qui défendaient l'idéologie de la bourgeoisie coloniale, en vue d'assurer un ordre moral conforme à cette idéologie.

C'est grâce au Parti démocratique de Guinée (PDG) que la situation de la population est allée en s'améliorant au cours des années et que le peuple a finalement accédé à une pleine souveraineté.

L'avènement du PDG et la lutte pour l'indépendance

Après avoir revêtu, de 1898 à 1945, diverses formes et mobilisé un nombre impressionnant d'héroïques combattants qui sont souvent morts dans l'anonymat, la lutte de libération nationale n'a pris la forme d'une contestation générale et organisée qu'à partir du 14 mai 1947, date de la création du PDG.

Les objectifs de la lutte du PDG étaient alors les suivants : dénonciation de la misère matérielle, morale et intellectuelle dans laquelle croupissaient les masses laborieuses guinéennes ; obtention de réformes démocratiques ; implantation et consolidation du PDG, seul parti politique véritablement progressiste capable d'éduquer idéologiquement et politiquement les masses et de mener la lutte à son terme : l'indépendance nationale.

Les premiers résultats ont très vite laissé présager l'issue victorieuse du

combat : les grandes grèves de 1950 et de 1953, les révoltes populaires qui ont éclaté à travers le territoire à la suite des élections truquées de 1954, le mouvement impétueux contre la féodalité rapace, auxiliaire précieux de l'administration partisane, ont imposé le camarade Sékou Touré, secrétaire général du parti, à l'opinion africaine et internationale.

A partir de 1956, l'indépendance n'est plus une utopie. Le colonialisme est partout tenu en échec.

L'opinion internationale est très favorable aux forces progressistes.

En Guinée, le PDG est devenu le parti dominant ; il est déjà la conscience majoritaire, la seule organisation qui exprime et défende les aspirations profondes du peuple. A l'issue des élections législatives du 2 janvier 1956, il envoie des députés à l'Assemblée nationale française, ce qui lui permet de saisir directement l'opinion métropolitaine et de défendre son programme émancipateur. Le 31 mars 1957, il remporte une victoire décisive en obtenant 57 sièges sur 60 à l'Assemblée territoriale, ce qui lui permet de former le Conseil de gouvernement institué par la loi-cadre, dite loi Defferre, du 23 juillet 1956 et de préparer les bases matérielles et idéologiques de l'indépendance. Les mesures que prend le gouvernement semi-autonome, en particulier la suppression des chefferies de canton, ont toutes un caractère de classe, puisqu'elles tendent à l'amélioration des conditions de vie des masses laborieuses.

Ainsi l'indépendance acquise le 28 septembre 1958 ne fut pas un phénomène spontané, mais le résultat d'une longue lutte pour la reconquête de la souveraineté nationale.

La structure organique du Parti-État Organismes de direction Fonctionnement

Dans notre entreprise, qui se veut historique, l'organisation revêt une importance capitale. Elle trouve son expression dans les structures dont dépend la mise en œuvre des principes d'action admis par l'ensemble de la communauté.

Conscient de sa responsabilité de représenter, dans tous les domaines d'activité le peuple de Guinée tout entier, jeunes, vieux, femmes, hommes, travailleurs de tous les niveaux, sans distinction, le PDG organise, oriente et anime toutes les couches sociales. Mais, en raison des activités et des fonctions spéciales qui leur sont dévolues dans la société guinéenne, les jeunes, les femmes, les travailleurs sans distinction d'âge et de sexe ont leurs organisations spéciales, qui se développent au sein du Parti ; ils sont ainsi représentés dans toutes les instances et apportent leur contribution spécifique à l'organisation générale.

L'organisation politico-administrative de la République de Guinée est parvenue à un stade qualitativement élevé, celui de l'édification d'un Parti-État.

La structure du Parti-État de Guinée est à la fois horizontale et verticale. De la base au sommet, elle est constituée comme suit.

Comité de base du PDG

C'est le Pouvoir révolutionnaire local (PRL), dont le bureau se compose de sept membres : le maire, l'adjoint au maire, les quatre responsables des services locaux dont nous parlerons plus loin, et la présidente du Comité spécial des femmes.

Le maire, premier responsable du bureau du PRL, anime, coordonne et contrôle les activités des services locaux. Il est particulièrement chargé :

De la défense de la révolution, du maintien de l'ordre public et de la police économique ;

De la préparation, de la présentation et de la gestion du budget du PRL, lequel est dûment discuté et approuvé en assemblée générale ;
De la création, de l'animation et du contrôle du fonctionnement des brigades de production de toutes catégories ainsi que des coopératives de production ;
De l'attribution en zone rurale des terrains de culture et de construction, après délibération du bureau du PRL ;
De la signature des actes d'état civil.
Le maire est un officier de police judiciaire. Il préside le Tribunal populaire.

L'adjoint au maire l'assiste dans ses tâches d'animation, de coordination et de contrôle. Il le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. Il est particulièrement chargé de la gestion des finances et des biens matériels du PRL.

Le bureau du PRL est structuré en quatre services locaux.

1. Le Service local administratif chargé des procès-verbaux des réunions des instances du Parti et du bureau du PRL, des registres d'état civil, des actes administratifs et judiciaires, de la correspondance administrative, des archives du PRL, du recensement démographique au niveau du PRL, de la presse et de l'information.
2. Le Service local économique chargé de la production agricole, animale et artisanale, de la commercialisation des produits locaux et de la répartition équitable des marchandises.
3. Le Service local des travaux publics et communications chargé de l'aménagement du territoire du PRL, du courrier postal et des télécommunications.
4. Le Service local social chargé de la gestion des CER, du PRL, de l'alphabétisation, de l'expérimentation technique et scientifique, de l'organisation et du contrôle des activités sportives, artistiques et culturelles, de la santé publique, de l'hygiène, de l'assainissement, du développement de la pharmacopée et de la médecine populaires, de l'organisation de l'assistance sociale, des services funèbres et de l'entretien des cimetières.

Chacun de ces services est dirigé par un membre du bureau du PRL, qui a le titre de chef du service local. Chaque service local est assisté d'une commission technique de travail dont les membres sont nommés par le maire, sur proposition du chef du service local concerné. La commission technique de travail peut être subdivisée en sous-commissions.

Le PRL est l'organe d'administration populaire du Parti dans chaque village ou quartier : c'est la matérialisation du pouvoir étatique du peuple. L'instance de décision est l'assemblée générale hebdomadaire. Le pouvoir exécutif est exercé par le bureau du PRL.

Au sein du Comité de base (PRL), on trouve un comité spécial de la Jeunesse de la révolution démocratique africaine (JRDA) et un comité spécial des femmes (cellule de base de l'Union révolutionnaire des femmes de Guinée).

Au sein de chaque garnison fonctionne un Comité d'unité militaire (CUM). C'est l'organisation politique de base correspondant au PRL, tout soldat en Guinée étant un militant en uniforme.

Sur le plan syndical : *a*) au sein des services, entreprises et sociétés et selon l'importance numérique des travailleurs, il existe un comité d'unité de *production* (CUP), une section syndicale et un comité de gestion ; *b*) dans le domaine de l'artisanat, les travailleurs sont regroupés en coopératives par corps de métier ou groupes de corps de métier.

L'instance de décision de ces organismes est également l'assemblée générale hebdomadaire. Le comité d'unité de production, la section syndicale, le conseil d'administration de la coopérative assurent le contrôle politique de l'entreprise, des services, des sociétés, des offices concernés, en vue de la bonne gestion de ces organismes dans l'intérêt national. Ils participent à l'élaboration du plan de production et veillent à son exécution correcte. Ils sont responsables de l'éducation professionnelle, politique et civique des travailleurs de l'unité fonctionnelle.

Section du Parti (arrondissement)

Plusieurs PRL forment la section, deuxième échelon du Parti, qui correspond en général à un arrondissement.

A l'intérieur de chaque section fonctionnent un comité JRDA de section, un comité féminin de section et un comité d'arrondissement des travailleurs (CAT).

Le comité JRDA et le comité féminin de section relèvent du comité directeur de la section. Quant au comité d'arrondissement des travailleurs, il relève à la fois du contrôle du comité directeur (CD) et du comité régional des travailleurs (CRT).

Le congrès de section est l'instance de décision ; entre les congrès, c'est la conférence de section qui remplit ce rôle.

Fédération du Parti. Région administrative

La République de Guinée comprend trente-trois régions administratives et trente-quatre fédérations du Parti.

La Fédération est constituée par l'ensemble des sections du Parti fonctionnant dans une même région administrative. Seule la région de Conakry comporte deux fédérations.

La Fédération du Parti est dirigée par un bureau fédéral dont les membres, élus en congrès, sont choisis parmi les responsables des comités directeurs des sections et les membres du Bureau fédéral sortant.

Ce bureau compte quatre membres de droit, le gouverneur de la région administrative, la présidente du comité régional des femmes et les secrétaires

généraux des comités régionaux de la JRDA et des travailleurs. Le premier responsable du Bureau fédéral prend le titre de secrétaire fédéral.

Les instances de décision de la Fédération sont le Congrès fédéral, le Conseil régional de la révolution (CCR) et l'Assemblée législative régionale.

Le Pouvoir révolutionnaire régional (PRR) est exercé par le Bureau fédéral et le Conseil exécutif régional.

Au niveau des régions, les organismes intégrés sont les comités régionaux des femmes, de la JRDA et des travailleurs.

Ministères du développement rural (MDR)

Plusieurs régions administratives regroupées constituent un ministère de développement rural. Dans sa zone géographique, le pouvoir du ministère du développement rural recouvre toutes les attributions reconnues aux différents organismes du Parti-État. Directement responsable de l'exécution des tâches prescrites aux collectivités publiques, le ministère du développement rural coordonne toutes les activités des services publics et des organismes du PDG relevant de sa compétence.

Au niveau du MDR, il n'existe pas d'organisme politique approprié. Toutefois, le ministère dispose d'une direction générale du contrôle politique habilitée à superviser les activités des bureaux fédéraux des régions, des comités directeurs des sections, des bureaux des PRL, des bureaux des comités des femmes et de la JRDA, des CUP et des sections syndicales.

Les MDR sont placés sous la tutelle du Ministère du domaine, de l'intérieur, de la sécurité et de la justice. Ils relèvent aussi du Ministère du domaine de la promotion rurale.

Les ministres du développement rural sont membres du Comité central.

Les ministères du développement rural sont au nombre de sept.

MDR de Conakry. Quatre régions, cinq fédérations : Conakry (Conakry I et Conakry II), Dubréka, Forécariah, Fria.

MDR de Kindia. Quatre régions, quatre fédérations : Kindia, Télimélé, Mamou et Dalaba.

MDR de Boké. Quatre régions, quatre fédérations : Boké, Boffa, Gaoual et Koundara.

MDR de Labé. Six régions, six fédérations : Labé, Pita, Tougué, Mali, Lélouma, Koubia.

MDR de Faranah. Cinq régions, cinq fédérations : Faranah, Kissidougou, Guéckédou, Dabola, Dinguiraye.

MDR de Kankan. Cinq régions, cinq fédérations : Kankan, Kouroussa, Kérouané, Mandiana, Siguiri.

MDR de N'Zérékoré. Cinq régions, cinq fédérations : N'Zérékoré, Beyla, Lola, Macenta, Yomou.

Comité central. Nation

Le Congrès national élit le Responsable suprême de la révolution, secrétaire général du PDG, et les membres du Comité central.

Le Bureau politique national (BPN), organisme exécutif composé de sept membres, est élu au sein du Comité central.

Le Comité central est l'organe de conception, d'orientation et de direction du Parti démocratique de Guinée.

Les instances nationales de décision sont : le Congrès national, le Conseil national de la révolution (CNR) et l'Assemblée législative.

Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la république, chef de l'État, le Comité central et le gouvernement. Ce dernier est structuré en sept Domaines dirigés chacun par un membre du Bureau politique national.

Au niveau de la nation fonctionnent trois types d'organismes intégrés : les comités nationaux de la JRDA, des femmes et des travailleurs.

La révolution culturelle socialiste

La puissance d'entraînement ou de transformation de toute révolution est toujours à la mesure du degré de formation idéologique, de la fermeté, de la volonté de progrès et du niveau de perfectionnement des capacités créatrices du peuple qui mène l'action révolutionnaire.

S'inspirant de cette vérité, le Parti démocratique de Guinée a, pendant dix ans, de 1947 à 1957, méthodiquement réuni les conditions objectives et subjectives de la libération politique du territoire. De 1957 à octobre 1958, il a conquis le pouvoir politique. De 1958 au huitième congrès du Parti, en septembre 1967, le peuple, sous la direction de son Parti, a systématiquement réalisé les conditions objectives et subjectives de la révolution totale, globale, multiforme et permanente, fondée nécessairement sur une culture dynamique, propre à libérer le génie créateur du peuple tout entier.

Par les décisions du huitième congrès et celles des diverses assises du Conseil national de la révolution et du Comité central, qui les ont mises en œuvre, le peuple de Guinée s'est engagé dans la phase culturelle de la révolution socialiste.

Cette révolution culturelle, qu'on peut définir comme une remise en question fondamentale de toutes les structures politiques, économiques et sociales et des rapports sociaux fondés sur la culture au sens large du terme en vue d'une démocratisation intégrale de la société, visait la réconciliation de l'homme avec lui-même, de l'homme avec la société et de l'homme avec la nature, celle-ci devant être progressivement dominée par celui-là.

Caractéristiques de la révolution culturelle socialiste

Elle a un *caractère de masse*. Elle mobilise la totalité du peuple. Elle emprunte une ligne de masse diamétralement opposée à la ligne d'élite. Aussi, la culture devient l'affaire de tous. La révolution bannit le dévelop-

pement culturel différentiel pour promouvoir un développement de la société tout entière. Elle pose comme principe que chacun doit pouvoir bénéficier de la culture et elle lui donne la possibilité de le faire en même temps qu'elle lui fait obligation d'y contribuer.

La ligne de masse est dans l'ordre social et humain ce qu'est la globalité dans l'ordre économique. Appliquée au domaine de l'éducation, elle traduit à la fois une vision du monde fondée essentiellement sur la primauté du peuple et une stratégie visant à donner *une impulsion à l'ensemble* du peuple en démocratisant l'enseignement et en éliminant les habitudes et les conceptions individualistes de l'existence et leurs incidences sur la vie sociale.

Ainsi la ligne de masse se conçoit de deux façons complémentaires : sur le plan horizontal, elle consiste à scolariser tous les enfants en âge d'aller à l'école, afin de résorber une fois pour toutes l'analphabétisme scientifique et technique ; sur le plan vertical, elle vise à donner à l'enfant des aptitudes scientifiques du plus haut niveau possible. Ce niveau, qui avait été fixé au brevet élémentaire, est aujourd'hui celui du baccalauréat technique.

La révolution culturelle doit être *globale*, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de domaine du savoir qui soit en dehors de ses préoccupations : science, technique, méthodologie, pratique productive, art et, par-dessus tout, la technique de la révolution, pensée philosophique, pensée discursive. Elle embrasse la totalité du savoir et du savoir-faire et conditionne le mode de vie, le comportement, les relations sociales, les rapports avec la nature et elle pénètre jusqu'au tréfonds de l'être.

Elle est *radicale*, c'est-à-dire qu'elle va à la racine de la société, de l'homme et de la nature. Non seulement elle embrasse tous les domaines des sciences sociales et humaines, et des sciences de la nature, tous les domaines de la pratique, mais aussi, et c'est ce qui fait son caractère radical, elle postule qu'il n'y a pas de limite dans l'acquisition des connaissances, quel qu'en soit l'objet, qu'il n'y a pas de limite dans la pratique, que dans le domaine du savoir et du savoir-faire, la société, toute la société, peut s'élever au-delà de toute limite.

Son caractère est éminemment *libérateur* et *transformateur*, car elle crée une nouvelle nature des choses, une éthique nouvelle, un type d'homme nouveau. C'est là sa caractéristique la plus marquante. Tout au long des siècles, depuis l'origine de l'entreprise humaine sur cette Terre, l'homme s'est appuyé sur le savoir-faire pour exploiter son semblable. L'histoire de l'humanité est pleine d'exemples significatifs à cet égard. Les grands prêtres, alliés aux rois, ont utilisé la religion pour dominer les peuples. La bourgeoisie, à travers ses écoles obéissant au système de classe, s'est approprié la science et la technique, dont la vraie source est le peuple, et les a utilisées pour perpétuer sa domination. Quant au capitalisme impérialiste, il a tenté, en s'appropriant unilatéralement la science et la technique, de subjuguer tous les peuples de la Terre pour les soumettre à une exploitation inhumaine.

On ne parlera donc jamais assez de l'épouvantail de la science et de la

technique, dont la seule évocation suscite encore une terreur qui a permis à une poignée d'hommes de dominer les peuples.

La République de Guinée a entamé l'une des phases les plus exaltantes de son histoire : le peuple, tout le peuple, s'est emparé du pouvoir culturel. Le peuple, tel Prométhée, s'est emparé du feu! C'est la révolution culturelle.

Cette révolution culturelle n'entraîne pas le rejet de la culture des autres peuples. Elle signifie la liquidation totale de la ligne individualiste dans tous les domaines et le triomphe absolu de la ligne de masse sur tous les fronts. Elle doit déboucher sur la victoire totale de la courageuse entreprise de réhabilitation du continent africain, en marche vers la coopération internationale dans la dignité et la responsabilité reconquises et consolidées.

Éducation et enseignement

Le 2 octobre 1958, le peuple de Guinée, après quelque soixante ans de domination étrangère, héritait d'un système d'enseignement et d'éducation intentionnellement adapté au régime colonial par lequel il avait été créé.

Jusqu'à cette date, l'école guinéenne avait un effectif global d'environ 42 000 élèves pour une population de plus de 3 500 000 habitants. Le système d'enseignement visait ouvertement à ne former que des auxiliaires de la colonisation. Le contenu des programmes était conçu de manière à confiner les jeunes dans des emplois subalternes, d'une part, et, d'autre part, à leur inculquer une idéologie de prosternation devant le colonisateur. C'était un enseignement d'aliénation qui visait l'acculturation complète des sujets.

On conçoit dès lors qu'aussitôt l'indépendance nationale arrachée, le peuple de Guinée se soit attaqué avec méthode et dynamisme à la transformation révolutionnaire de l'enseignement afin de réaliser les conditions culturelles, technologiques, économiques et psychologiques pouvant servir de bases d'abord à la consolidation de cette indépendance, puis à la satisfaction des besoins de la société au fur et à mesure de son évolution.

La préparation tactique de cette bataille a commencé dès l'ouverture de l'année scolaire 1958, en octobre, pour permettre aux cadres du Parti et de l'État d'arrêter dès l'année suivante les lignes fondamentales de la révolution dans l'enseignement et l'éducation.

C'est dans ce cadre que l'ordonnance n° 42 MEN du 5 août 1959, portant réforme de l'éducation en République de Guinée, a défini les ordres d'enseignement, les programmes, les horaires et les diplômes. Cette réforme visait d'une manière précise les objectifs suivants : *a*) rénover les valeurs culturelles africaines ; *b*) rendre effectif le droit à l'instruction reconnu par la Constitution à tout citoyen guinéen ; *c*) permettre au peuple de Guinée d'accéder à une culture scientifique plus poussée et à des techniques répondant aux besoins réels du pays.

L'enseignement est gratuit à tous les niveaux, du premier au quatrième cycle, et obligatoire jusqu'en douzième inclusivement.

Le contenu du nouvel enseignement doit nécessairement répondre : *a*) aux exigences scientifiques et techniques modernes de notre pays et de notre peuple en ce qui concerne les sciences de la nature ; *b*) aux exigences de la décolonisation des mentalités ; *c*) à la nécessité d'assurer une liaison organique entre la théorie et la pratique, le savoir et le savoir-faire, l'école et la vie.

Ces orientations du progrès de l'enseignement et de l'éducation constituent les meilleurs moyens d'assurer la formation efficiente de l'homme complet, de l'homme dans sa conscience politique, de l'homme dans son sens de la vie, de l'homme dans ses capacités créatrices, de l'homme dans la vie sociale et face à l'histoire.

L'école nouvelle

Désormais conçu pour satisfaire les besoins du peuple, l'enseignement doit être accessible à tous les enfants en âge d'aller à l'école, en même temps qu'il doit répondre concrètement aux réalités de la nature, tout en les dépassant pour ouvrir de larges et fécondes perspectives sur l'avenir. Il s'agit à la fois d'un enseignement de masse embrassant la totalité de la population scolarisable, d'un enseignement concret parfaitement adapté aux réalités économico-sociales et d'un enseignement de qualité répondant aux exigences d'une science et d'une technique en perpétuelle évolution.

La nouvelle école joue un rôle primordial dans l'œuvre de rénovation et d'édification nationale. Insérée dans la vie de la nation et en parfaite harmonie avec les impératifs de la révolution, elle doit donner aux générations montantes de nouvelles aptitudes qui leur permettent d'assumer les destinées de leur société villageoise, régionale, nationale et africaine. Elle est devenue un centre d'éducation révolutionnaire (CER), qui est chargé de développer de façon complète et harmonieuse toutes les facultés de l'élève, de procéder à la formation d'hommes complets.

La nouvelle école assure tout à la fois la formation idéologique, politique et morale de l'élève, la formation intellectuelle, la formation technique (travail productif et techniques fondamentales), la formation physique et la formation esthétique.

Le centre d'éducation révolutionnaire (CER) est le nom générique de l'école depuis le premier degré jusqu'au niveau supérieur.

Le CER se caractérise essentiellement par l'application conséquente de la ligne de masse à l'enseignement et à l'éducation et par le respect scrupuleux du principe de la liaison de l'école à la vie : ce principe régit non seulement la structure, mais tout le fonctionnement de l'école. Car « c'est d'abord par la connaissance de son milieu que l'homme, produit de sa société, s'épanouit, s'intègre avec bonheur dans la société et maîtrise ensuite la nature ».

« L'enseignement et l'éducation, considérés comme une même réalité, ont pour but la qualification politique, sociale et humaine de l'homme. La

connaissance s'acquiert par étapes et ces étapes constituent les cycles d'enseignement. »

L'enseignement dans les CER s'étale sur dix-sept années et comprend quatre cycles.

CER du premier cycle. C'est l'école élémentaire à six années. L'enfant y entre à sept ans. Il y reçoit les principales catégories de la connaissance : l'homme ; la société ; la nature ; les besoins de l'homme, de la famille, du village.

CER du deuxième cycle. Il comporte trois années d'études, de la septième à la neuvième. De la connaissance globale des choses, l'enfant passe à celle de leurs propriétés. Ce cycle est sanctionné par l'examen du brevet élémentaire du second cycle technique (BESCT).

CER du troisième cycle. Il comporte également trois années d'études, de la dixième à la douzième. A ce stade, l'élève acquiert une connaissance plus approfondie des choses. Il apprend à les définir et à établir des relations entre les ensembles. Ces études sont sanctionnées par le baccalauréat unique.

CER du quatrième cycle. Il correspond à l'enseignement supérieur qui doit conférer non seulement des connaissances théoriques, mais aussi des aptitudes pratiques.

Une classe de treizième s'intercale depuis 1973 entre le troisième et le quatrième cycle. Elle a été instituée de façon provisoire non seulement pour consolider les connaissances pratiques acquises au cours des douze années précédentes, et pour faire des élèves des producteurs compétents, capables de constituer des coopératives productives viables, mais aussi en vue de perpétuer la tradition de l'université à la campagne jusqu'au terme de l'actuel plan quinquennal. En effet, l'enseignement, qui est gratuit dans tous les cycles, n'est obligatoire que jusqu'en treizième.

Au terme de la treizième année, un concours d'accès au quatrième cycle départage les élèves. Ceux qui n'ont pas la chance de poursuivre leurs études ont la possibilité de s'installer en coopératives dans les cités socialistes que la plupart des fédérations du Parti ont érigées. Dans ces cités, les jeunes peuvent s'adonner à l'agriculture moderne grâce à une subvention que le Parti-État leur consent à l'avance.

Dans l'avenir, chaque village, de même que chaque unité économique, aura son CER de tous les cycles. Actuellement, il existe un CER du premier cycle par PRL, car l'un des critères de viabilité du PRL est l'existence d'un CER du deuxième ou troisième cycle par arrondissement.

La nouvelle pédagogie

Elle dérive des nouveaux objectifs que le Parti assigne à l'école. Le caractère démocratique du nouvel enseignement implique une redéfinition des procédés pédagogiques en vue de réaliser la parfaite harmonie entre la société et le sujet.

Le Parti postule que l'homme est perfectible à l'infini. L'école du Parti ne doit donc plus licencier un élève pour quelque motif que ce soit, mais plutôt s'employer à éduquer tous les enfants du peuple, car de même qu'un père ne peut rejeter un de ses fils du cercle familial, de même l'école, représentant la société, ne saurait renvoyer un enfant. Ainsi la scandaleuse catégorie des « enfants-déchets » a disparu définitivement de la nouvelle école guinéenne. Mais il en est résulté une explosion immédiate des effectifs qui a fait éclater les anciennes classes coloniales, trop exiguës pour contenir le peuple avide de connaissances. Elles ont été remplacées par d'immenses amphithéâtres capables d'accueillir autant d'enfants qu'il y en a sur le lieu. Le maître doit donc renoncer à l'enseignement scolastique pour consulter les jeunes et dialoguer avec eux. Chaque classe est répartie en équipes de vingt élèves judicieusement choisis. L'équipe élit son chef, qui est chargé de coordonner les activités. Les différentes équipes travaillent sous la conduite du maître. Ce dernier donne mensuellement quatre devoirs de groupe pour un devoir individuel. Les contrôles sont faits de manière que les membres d'une même équipe collaborent et coopèrent sainement. De cette façon, les plus doués assistent leurs camarades de groupe, ce qui homogénéise les niveaux. Le travail en équipe bannit l'égoïsme au profit de la solidarité active. Il développe l'esprit de groupe et contribue ainsi au plein épanouissement de la personnalité.

Autogestion

Tout CER est une unité de production, un centre d'apprentissage, une cellule socialiste, un noyau germinatif du pouvoir révolutionnaire local.

A l'intérieur de chaque CER fonctionne un conseil d'administration responsable de la gestion de tous les biens de l'établissement (matériel et espèces) et de la moralité de leur acquisition comme de leur cession. Chaque classe élit un commissaire politique assisté de deux adjoints respectivement chargés de la discipline et de la production.

Le conseil d'administration est élu par l'ensemble des commissaires politiques. Il comporte : un président (le directeur du CER, membre de droit) ; un vice-président ; un gestionnaire chargé de la tenue matérielle de tous les documents comptables du CER, conformément aux directives du Ministère du domaine de l'éducation et de la culture ; un secrétaire à la production ; un secrétaire à l'éducation et à la recherche scientifique ; un secrétaire à la milice et à la sécurité ; un secrétaire aux TP et à l'hygiène, qui est responsable, en liaison avec la direction de l'établissement et le corps enseignant, de l'organisation et de la bonne exécution du programme de production, du plan de travail scolaire et scientifique, des travaux d'infrastructure, des mesures d'hygiène et de prophylaxie.

Le conseil d'administration prépare le plan des activités de l'année scolaire et le budget y afférent. Ce budget comporte deux parties distinctes : les

prêts et subventions d'État, ou budget A ; les recettes provenant de la production propre de l'établissement, ou budget B.

Le conseil d'administration délègue une partie de ses pouvoirs à son président, à son vice-président et à son gestionnaire pour engager conjointement et solidairement toutes les dépenses inscrites au budget.

Toute dépense, pour être valablement effectuée, doit être ordonnée par le conseil d'administration et l'engagement doit porter les signatures du président, du vice-président et du gestionnaire du conseil.

Production et profils

« Dans le cadre de la révolution culturelle socialiste, l'objet de l'éducation est de conférer des capacités productives à l'homme et, en même temps, de lui faire comprendre toutes les lois du développement historique, les conditions, les moyens par lesquels l'individu s'insère dans l'action collective de la société et se soumet à son peuple à travers une fidélité rigoureuse à la morale sociale, économique et politique élaborée par le peuple. »

On va à l'école pour devenir un travailleur capable et utile ; en dehors de cette liaison de l'instruction à la technique et de la technologie à l'objectif, à l'action ou à la quête du bonheur, il n'y a que perte de temps et de moyens. Toute connaissance qui ne s'apprécie pas en utilité sociale ou historique reste sans valeur et donc inutile à la société et à l'homme. Ainsi l'école doit former et transformer la société ; elle doit former les jeunes pour les qualifier.

C'est pourquoi la production constitue une caractéristique fondamentale de l'école guinéenne.

Elle comporte deux aspects distincts.

Aspect éducatif. Il s'agit d'abord de réhabiliter le travail, seule source de bonheur. Ensuite, l'école, étant liée à la vie, doit nécessairement comprendre en son sein les différents corps de métier. Chaque CER possède ainsi un profil. Le profil agropastoral est le plus répandu en raison de la stratégie de développement prônée par le Parti, d'une part, et de la situation économique du pays, d'autre part. Dans un CER à profil agropastoral, l'enseignement des disciplines du tronc commun est complété par l'enseignement des sciences et des techniques agropastorales.

Le CER devant former des producteurs modernes, l'élève doit pouvoir utiliser sur le terrain toutes les connaissances agricoles qu'il aura assimilées.

L'implantation d'un CER tient compte de l'existence d'un domaine cultivable suffisant grâce auquel la nécessaire liaison de la théorie avec la pratique se réalise aux fins d'une parfaite acquisition des techniques agricoles modernes.

Aspect économique. La production scolaire n'est pas une activité symbolique ; elle est un apport appréciable à l'économie nationale. C'est grâce à

elle que le CER acquiert progressivement son autonomie financière vis-à-vis du budget général ou local, réalisant par là l'objectif qui lui est assigné, celui de devenir une unité de production autofinancée et autogérée.

Ainsi, au cours de l'année 1975, les CER de tous les cycles ont réalisé une accumulation en banque de 40 millions de sylis.

Il faut faire remarquer que l'orientation débute avec le deuxième cycle, car dans le premier cycle la production se résume à l'exécution de petits travaux de jardinage.

Comme indiqué plus haut, 90 % des CER du deuxième et du troisième cycle ont un profil agropastoral.

Cette situation se comprend aisément quand on sait que l'agriculture occupe 90 % de la population nationale et que la stratégie du développement postule que l'agriculture constitue la base du développement économique général du pays. Cependant les métiers non agricoles font l'objet d'autres profils tels que le profil mécanique-électricité, le profil génie civil, le profil maritime.

Utilisation du temps

La liaison intime entre le sujet et l'objet de la formation implique une répartition judicieuse des heures de cours entre la formation théorique, la formation professionnelle et la production. Les proportions observées entre ces différents types de formation sont indiquées dans le tableau ci-après.

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle
Enseignement général	70 %	50 %	40 %
Enseignement professionnel	20 %	30 %	30 %
Production	10 %	20 %	30 %

Le CER étant une entité socio-économique, le régime des vacances scolaires s'adapte au calendrier agricole.

Organisation

La production concerne les élèves autant que les maîtres. Il existe dans chaque CER des brigades de production qui œuvrent conformément à un plan de production élaboré et adopté par les élèves réunis en assemblée générale. Le plan fixe des normes précises et un calendrier d'exécution des travaux conformément au calendrier agricole local.

Tous les travaux sont effectués sous la conduite effective des maîtres et des membres du conseil d'administration du CER. Les normes permettent

de sanctionner de façon équitable l'effort des brigades et, par conséquent, ceux des élèves, car la production entre pour 25 % dans le calcul des moyennes à l'occasion de tous les examens et contrôles scolaires.

L'université à la campagne

La parfaite concrétisation de la liaison de l'école à la vie est l'action qu'ont menée les étudiants du quatrième cycle dans les Brigades mécanisées de production (BMP) au cours de la campagne agricole de 1975. Spontanément et avec un enthousiasme exaltant, ils ont abandonné leurs livres et leurs compas pour travailler dans les villages aux côtés des paysans. Ainsi plus de 5 000 jeunes groupés dans 434 BMP disséminées à travers tout le pays ont contribué au succès de la révolution agricole déclenchée par le Parti-État.

ANNEXE. LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

Cette annexe vise à éclairer quelques aspects importants du système d'éducation, dont la structure est donnée à la fin de ce chapitre.

Le système d'éducation en régime démocratique populaire cultive l'esprit collectiviste. Le travail en équipe bannit l'égoïsme de l'esprit et du comportement du jeune, chez qui se développe le goût de la vie en société, de l'entraide. Cette méthode renforce la volonté de servir les intérêts majeurs de la collectivité. En travaillant en équipe, l'élève s'adapte, se transforme et se perfectionne, il devient progressivement cet homme social, ce travailleur socialiste conscient et expérimenté, ce patriote qui bâtira le bonheur de son peuple.

Si le travail en équipe engage la responsabilité collective, il n'exclut nullement la responsabilité individuelle. En effet, avant d'entreprendre une tâche quelconque, l'équipe dirigée par le chef se réunit pour fixer l'objectif à atteindre, élaborer un plan d'action et déterminer les méthodes à suivre. Ensuite, les tâches sont réparties entre les membres de l'équipe. Ayant pris connaissance du travail qui lui incombe, chaque élève dresse son plan d'action personnel et cherche à l'harmoniser avec le plan d'ensemble afin que l'objectif visé soit pleinement atteint, car l'échec d'un élément compromettrait la réussite de l'équipe.

Une fois le travail exécuté, le groupe se réunit de nouveau pour tirer les leçons des résultats obtenus, pour étudier les difficultés rencontrées, les causes d'échec ou de succès, situer les responsabilités et dégager le chemin à suivre pour un dépassement continu vers des horizons meilleurs.

Le non-licenciement des élèves et la gratuité des fournitures

De même qu'un père conscient de ses responsabilités ne peut rejeter son fils, surtout s'il est encore mineur, l'État socialiste ne saurait admettre que ses enfants traînent dans la rue. En régime d'exploitation et d'aliénation, tout est mis en œuvre pour maintenir les masses dans l'obscurantisme. Au contraire, le régime socialiste non seulement rend l'enseignement préuniversitaire obligatoire, mais ne ménage rien pour assurer l'éducation morale, physique, intellectuelle, sociale, civique, manuelle, politique et idéologique des jeunes. Conscient du fait que la société a des responsabilités et des

devoirs envers ses enfants et sachant qu'une jeunesse mal éduquée voue le peuple à la déchéance, ce régime s'efforce avec succès de rendre chacun utile à lui-même et à son pays. Au lieu de le rejeter, il oriente l'enfant vers son bonheur, quel que soit son handicap physique ou sa faiblesse intellectuelle.

Pour mettre la science et la technique, le pouvoir culturel, le savoir et le savoir-faire à la portée de tous sans distinction, le régime socialiste crée toutes les conditions requises. C'est ainsi qu'il garantit la gratuité des fournitures, afin que les plus déshérités eux-mêmes puissent envoyer leurs enfants à la conquête du bien-être collectif et individuel.

Importance du profil agropastoral

La Guinée est un pays à vocation essentiellement agricole et pastorale : 80 % de la population pratiquent l'agriculture et l'élevage. S'étant doté d'un régime révolutionnaire, notre peuple a opté pour un développement non capitaliste. L'indépendance politique serait un leurre si elle n'était pas consolidée et garantie par l'indépendance économique qui ferme la porte au chantage et aux tentatives d'intimidation et d'alignement ; notre peuple a donc déclenché la « révolution verte » afin de produire pour se suffire. Étant donné qu'à chaque régime correspond un système d'enseignement et d'éducation qui seul permet de perpétuer, de rénover et d'améliorer les entreprises des générations précédentes, le Parti-État a donné à 80 % des CER un profil agropastoral.

Structure administrative de l'enseignement

La mise en valeur des immenses ressources naturelles de la Guinée exige que notre peuple soit organisé, conscient et capable. La révolution vise à faire de lui un peuple composé d'hommes et de femmes d'un niveau de conscience élevé, ayant le sens de la vie, maîtrisant la science et la technique et capable de faire l'histoire. C'est dans ce souci que le Parti-État a créé, au sein du gouvernement, le Domaine de l'éducation et de la culture qui a la noble mission de former des hommes complets et d'inculquer à la jeunesse le sens de l'honneur et du devoir.

Les ministères chargés de l'éducation et de la culture sont :

Le Ministère du domaine de l'éducation et de la culture auquel incombent des tâches de centralisation, de diffusion, d'impulsion et de contrôle. Il comporte notamment une Direction générale de la production scolaire et un Service des examens et de contrôle scolaires.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et du télé-enseignement, chargé de la formation des cadres moyens et supérieurs assurée dans deux instituts polytechniques, vingt-cinq facultés et plusieurs écoles professionnelles du type B. Outre le Cabinet du ministre, ce ministère comporte

une Direction générale du quatrième cycle, une Direction du télé-enseignement et une Académie des langues.

Le Ministère de l'enseignement préuniversitaire et de l'alphabétisation, chargé de la scolarisation de tous les enfants sans distinction aucune et de leur formation jusqu'au baccalauréat unique. Ce ministère est également chargé de la formation d'agents et d'ouvriers qualifiés dans les écoles professionnelles du type A et dans les instituts polytechniques secondaires (IPS). Outre le Cabinet du ministre, il comporte une Direction générale du premier cycle et une Direction générale des deuxième et troisième cycles.

Pour faciliter la diffusion des directives officielles, et surtout pour permettre un contrôle permanent à tous les niveaux, des inspections d'académie ont été instituées au niveau de chaque ministère de développement rural et des directions régionales de l'éducation dans les régions administratives ou fédérations du Parti. Vu la prolifération des CER et la montée en flèche des effectifs scolaires, les inspections d'académie et les directions régionales jouent un rôle important de contrôle, d'impulsion et d'organisation. Elles sont responsables du développement de l'éducation, du bon fonctionnement des CER, du rendement des enseignants et des contrôles scolaires.

Formation et surformation

La formation et la surformation font partie intégrante des objectifs de la révolution guinéenne ; en effet, le développement n'est possible qu'à travers la qualification professionnelle permanente des agents du développement que sont les hommes et les femmes de la nation. Mais l'on sait que 80 % de la population guinéenne habitent la campagne et se consacrent aux activités rurales et que, pour former ou surformer, il faut informer. L'information en République de Guinée est assurée d'abord par les « mass media » mais, jusqu'à une date récente, la presse écrite n'avait que peu de lecteurs. L'analphabétisme, fléau longtemps entretenu par le colonialisme exploiteur, était un handicap sérieux pour la transformation positive de la mentalité des paysans. Mais, aujourd'hui, grâce à l'organisation mise en place par le Parti-État, les informations sont également transmises par le truchement des assemblées générales. En effet, les militants des PRL se réunissent tous les vendredis dans leur permanence, ou même parfois en plein air, pour discuter des problèmes du village, de l'arrondissement, de la région et de la nation.

Par ce biais, les autorités politiques informent la population des décisions du pouvoir central, expliquent les motivations de tel ou tel mot d'ordre, etc. Nous savions que la lutte contre l'aliénation culturelle et pour la maîtrise de la science et de la technique par le peuple, seule garantie de son bonheur réel, devait s'accompagner de la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation. Pour le PDG, il n'était pas question de faire cette alphabétisation en langue française, car il n'y a pas de langue qui soit plus apte qu'une autre à exprimer les notions les plus abstraites, les plus scientifiques ; mieux, on sait aussi que toute langue est l'expression d'une civilisation. C'est pourquoi la première démarche entreprise a été l'établissement d'un alphabet commun à toutes les langues nationales. Cet alphabet a été fait de manière à pouvoir exprimer toutes les nuances de nos parlers. Deuxièmement, l'obligation a été faite à tous ceux qui se réclament du peuple de maîtriser cet alphabet. Chacun doit savoir lire correctement la langue qu'il parle. Cela

est un impératif. Nous sommes convaincus que le retour aux sources culturelles africaines, la sauvegarde permanente des valeurs de civilisation de nos peuples et la valorisation progressive des immenses potentialités économiques, sociales et humaines de notre continent requièrent l'élimination rapide et totale de l'analphabétisme.

L'ignorance est la plus grave des maladies et le savoir est le vrai fondement du pouvoir. C'est pour cela que le PDG a organisé la campagne nationale d'alphabétisation.

Le Service national d'alphabétisation

PRÉSENTATION

Le 15 septembre 1967, par décret n° 367/PRG, le Parti a mis en place le Service national d'alphabétisation (SNA) chargé d'organiser la lutte contre l'analphabétisme, de diffuser et de généraliser la pratique écrite de nos langues nationales en vue de permettre l'accession de l'ensemble du peuple au savoir scientifique et technique, de réhabiliter la culture nationale et de développer la culture de masse. A cette fin, les huit langues retenues sont celles qui sont enseignées dans les CER du premier cycle : le pular, le maninka, le soso, le kisie, le wamey, l'oneyan, le kpélé et le löma.

Avec la révolution culturelle socialiste lancée une année plus tard, la ligne directrice à suivre est devenue plus claire encore : c'était la ligne de masse, qui bannit toute croissance désordonnée et arbitraire d'un secteur au détriment des autres. Lors d'une première campagne, le Service national d'alphabétisation, se fondant sur la méthode d'alphabétisation classique, a confectionné des manuels pratiques permettant l'apprentissage direct de l'alphabet. Cette campagne a soulevé l'enthousiasme des masses laborieuses et des centres ont été ouverts dans tous les comités de base. L'Unesco avait accepté d'apporter son aide technique et son expérience à cette entreprise.

ORGANISATION

Conformément à la structure géopolitique du pays, le Service national d'alphabétisation se ramifie de la manière suivante.

Du Pouvoir révolutionnaire local à la fédération, chaque responsable de la révolution culturelle socialiste est chargé de mobiliser et de motiver les militants de sa zone, par l'entremise d'une commission d'alphabétisation dont il est le président. Cette commission veille au bon fonctionnement des centres.

Parallèlement, les organisations de jeunes, de femmes et de travailleurs agissent au sein de ces commissions, chacune dans son secteur.

Au niveau de chaque inspection d'académie, un conseiller pédagogique

est chargé de l'alphabétisation. Il informe le SNA du fonctionnement des centres, apprécie les instructeurs, reçoit et ventile le matériel et les directives provenant de la Direction nationale et destiné aux directeurs régionaux de l'alphabétisation administrativement rattachés à la Direction régionale de l'éducation.

Les responsables politiques chargés de l'alphabétisation dépendent directement de la commission culturelle du comité central, alors que les autorités administratives relèvent du SNA, mais les uns et les autres travaillent de concert à l'animation des centres d'alphabétisation. Tous les enseignants des pouvoirs révolutionnaires locaux sont d'office les premiers instructeurs bénévoles des centres, ce qui explique que le SNA soit rattaché au Ministère de l'enseignement préuniversitaire.

ORIENTATIONS

Les programmes et les manuels sont conçus de manière à répondre aux préoccupations sociopolitiques et professionnelles des adultes. C'est ce que nous appelons la méthode de la « surformation-alphabétisation », qu'il ne faut pas confondre avec la méthode dite de l'alphabétisation fonctionnelle.

DESCRIPTION

Le Service national d'alphabétisation comprend sept sections : *a*) Conception, orientation, méthodologie ; *b*) Documentation-radio ; *c*) Examen et statistiques ; *d*) Audio-visuel ; *e*) Mécanographie ; *f*) Comptabilité et matériel ; *g*) Coordination.

En vertu de la décision du huitième congrès de la JRDA, les étudiants participent à la campagne d'alphabétisation.

Le Service national de télé-enseignement

A l'intention de tous les travailleurs non enseignants, la tâche de surformation est assurée entre autres par le Service national de télé-enseignement, qui est chargé de promouvoir l'amélioration du savoir et du savoir-faire dans chaque service, dans chaque entreprise, au niveau de chaque collectif de travailleurs. Dans le cadre du renforcement du pouvoir populaire exercé par l'entremise des pouvoirs révolutionnaires locaux, le télé-enseignement a été décentralisé : on a installé des relais régionaux servant de courroies de transmission des connaissances entre le service central et les unités de base : Pouvoir révolutionnaire local (PRL), Centre d'éducation révolutionnaire (CER), Brigades de producteurs privilégiés.

La structure et le fonctionnement du Service national de télé-enseignement sont calqués sur ceux du Ministère du domaine de l'éducation et de la culture (MDEC).

Le Service central remplit les fonctions suivantes :

Conception, orientation et coordination des activités des représentants régionaux ; élaboration et diffusion des instruments de formation et de surformation (brochures, émissions radiophoniques).

Organisation et animation des activités de surformation dans les unités de production (classes de surformation) et dans les centres d'éducation révolutionnaire (groupes d'écoute radiophonique).

Organisation et gestion des centres régionaux d'étude et documentation (CRED) où sont déposées les brochures élaborées à l'intention des travailleurs.

Multiplication et diffusion dans les régions de certains documents importants du CRED.

Collecte, mise en forme et envoi au centre national, qui en assure la diffusion, des documents élaborés par les cadres des CUP et des CER.

Les unités de base (classes de surformation des CUP, brigades de production des PRL, groupes d'écoute radiophonique) ont pour tâches essentielles l'exploitation et la critique des documents écrits, l'écoute collective des émissions radiophoniques, suivies de débats, et l'application pratique du contenu des émissions. Le Service national de télé-enseignement a également été chargé de la diffusion de tous les cours destinés aux élèves et étudiants de la campagne.

L'Institut pédagogique national (IPN)

L'IPN est l'aboutissement du processus d'évolution qualitative du Service pédagogique créé au lendemain de l'indépendance nationale dans le cadre de la réforme de l'enseignement.

Dès 1961, le Service pédagogique s'était vu assigner les tâches suivantes : conception et élaboration des programmes scolaires ; production des documents d'enseignement pour le premier cycle ; coordination du travail d'édition des manuels scolaires en vue de l'animation des collectifs d'enseignants ; organisation technique des stages et séminaires pédagogiques à l'intention des enseignants et des cadres de l'éducation.

L'évolution des tâches confiées au Domaine de l'éducation dans le cadre de la révolution culturelle socialiste a fait apparaître que tout ce travail ne pouvait plus être valablement assuré par un simple service. Une nouvelle institution plus dynamique a donc vu le jour en juillet 1972. Elle a pour mission d'armer les enseignants sur le plan pédagogique, afin de les rendre aptes à assumer les tâches d'éducation définies pour chaque phase de la révolution culturelle socialiste, et de concevoir les méthodes et moyens d'enseignement et de formation requis par l'enseignement de masse.

L'IPN conçoit, élabore et rédige des manuels scolaires, des programmes et autres documents à caractère didactique et méthodologique. Il organise

des stages, séminaires et colloques pédagogiques et aide les maîtres à préparer leurs examens professionnels.

L'Institut pédagogique national comprend deux domaines :

Domaine du premier cycle. Section de l'enseignement des langues nationales et manuels scolaires ; Section des langues étrangères (français et anglais); Section Information et documentation pédagogique.

Domaine des deuxième, troisième et quatrième cycles. Section de l'enseignement des sciences techniques et des sciences sociales ; Section formation, surformation, recyclage et confection des manuels scolaires.

Cette structure n'est pas statique. L'IPN collabore avec les directions régionales de l'éducation.



Le chef de l'État en visite à la Faculté des sciences administratives de Belle-Vue (Conakry).

Les étudiants de l'Université guinéenne et la Campagne agricole 1975.



Une scène
d'une pièce de théâtre.



L'université
à la campagne :
la récolte du riz.

Langues nationales et enseignement

En matière de langue, le PDG part du principe qu'une langue correspond toujours et nécessairement à une vision du monde et à une forme de vie sociale qui finissent par imposer une certaine structure mentale à ceux qui l'utilisent.

C'est pour cela qu'en République de Guinée, la démarche permanente dans le processus de la réhabilitation culturelle consiste à restaurer et à promouvoir les langues africaines, expression de l'intelligence et du génie de nos peuples, dans leur fonction irremplaçable de langues de culture, de science et de technique, pour enrichir notre patrimoine, assurer le développement harmonieux de nos sociétés et apporter une contribution originale à la civilisation universelle.

Ce serait une aberration que de vouloir libérer totalement notre peuple de l'emprise culturelle impérialiste en continuant d'utiliser la langue de ceux-là mêmes qui s'étaient donné pour mission de disloquer son existence culturelle et de l'asservir. La francophonie, l'anglophonie et la lusophonie constituent, dans cette optique, des menaces directes contre la culture africaine dans ce qu'elle engendre de plus authentique, les langues africaines.

Les langues nationales sont les outils de communication et les moyens d'expression culturelle les mieux adaptés aux réalités africaines. Elles sont, comme toute langue vivante, une création continue, jamais achevée, qui s'enrichit chaque jour en exprimant tous les concepts nés de l'activité des locuteurs. Il n'y a pas de langue supérieure ni de langue inférieure.

« Toute langue vivante est langue de science, de technique, de philosophie, de tout ce que fait le peuple qui la pratique. Plus on l'utilise, plus elle se développe et nous offre le moyen de communiquer correctement notre pensée et d'amplifier notre action. »

C'est fidèle à cette pensée du président Ahmed Sékou Touré que le PDG, conscient du fait que l'emploi de la langue maternelle est le moyen le plus efficace de faire circuler l'information dans nos sociétés, et en s'appuyant entièrement sur la ligne de masse, a entrepris la mise en œuvre d'un vaste

programme de réhabilitation des langues grâce à leur transformation en langues écrites aussi bien au niveau de l'école qu'au niveau des masses populaires. La pratique généralisée de l'écriture devient ainsi l'un des objectifs fondamentaux de la révolution culturelle socialiste ; mieux, elle est considérée comme une contrainte révolutionnaire.

L'école, creuset où se forment les hommes de demain, constitue le moyen le plus sûr pour nos langues nationales de s'imposer et de se développer en tant que langues écrites d'élaboration et de diffusion de la science et de la culture.

C'est pourquoi le PDG a décidé, en 1968, que l'enseignement serait donné dans les langues nationales.

L'insertion des langues nationales dans le système éducatif a pris deux formes. La langue nationale a d'abord été introduite comme discipline d'enseignement soit en tant que langue d'initiation lorsqu'elle n'était pas la langue première de l'enfant, soit comme langue maternelle dont il fallait approfondir la connaissance et dégager progressivement la structure. Et ce dans tous les cycles de l'enseignement, de l'école primaire à l'université.

A la suite de la décision historique prise en 1968, l'enseignement en langues nationales a régulièrement évolué dans les CER et, depuis 1975-1976, il est dispensé dans les six années d'études du cycle primaire. Les immenses succès remportés dans ce domaine, qui se traduisent essentiellement par une élévation qualitative du niveau de l'enseignement grâce à la facilité beaucoup plus grande qu'ont désormais les enfants d'acquérir les connaissances dispensées, témoignent de la justesse de cette décision dont beaucoup de pays africains se sont inspirés. La pratique de l'enseignement dans nos langues a donné d'heureux résultats :

1. L'enfant ne subit plus le violent choc psychologique et moral qu'il ressentait lorsqu'il allait à l'école où il était obligé d'apprendre une langue étrangère qu'en général ni son père ni sa mère ne parlait. Ainsi l'école s'est intégrée plus intimement à la réalité sociale, à la famille, et n'est plus coupée, comme jadis, de la société.
2. L'enfant, grâce à l'enseignement qui lui est donné dans sa langue maternelle, fait très vite des progrès dans l'acquisition de concepts qu'on se garderait bien d'aborder avec lui si l'enseignement était dispensé dans une langue étrangère. Du coup, le niveau général de l'enseignement en langue nationale se trouve relevé.
3. L'école, grâce à cette forme d'enseignement, élargit les bases de son recrutement et devient une école véritablement démocratique et populaire.
4. L'enfant a désormais le sentiment que sa langue maternelle est un élément intégré du développement global de la nation et qu'elle est capable, au même titre que les autres langues, de traduire les concepts scientifiques.
5. L'alphabétisation des adultes se trouve facilitée par l'aide effective que l'enfant apporte à ses parents illettrés.

Cependant, ces victoires n'ont pas été remportées sans mal. De nombreux problèmes se sont posés, notamment les suivants :

Formation et surformation des maîtres dans la perspective du nouvel enseignement.

Élaboration des manuels scolaires en langues nationales, ce qui impliquait l'étude scientifique de ces dernières et l'élaboration d'une terminologie scientifique adaptée aux différents niveaux de l'enseignement.

Résistance psychologique provoquée chez certains intellectuels par de nombreuses années de pratique du français ou par une opposition de fond.

Ces difficultés ont été surmontées les unes après les autres soit par des décisions du Conseil supérieur de l'éducation, soit par la création d'institutions spécialisées comme l'Institut pédagogique national ou l'Académie des langues.

L'enseignement et la recherche linguistiques en Guinée

La politique linguistique de la République de Guinée obéit au principe de la ligne de masse ; elle procède du multilinguisme. C'est pourquoi les huit langues nationales sont dotées d'un alphabet ; elles sont enseignées à l'école et utilisées par la presse parlée et écrite.

La recherche linguistique en Guinée est le fruit d'une création progressive marquée par deux grands jalons.

Chaire de linguistique. En 1963, l'Institut polytechnique de Conakry ouvre ses portes. Il est doté, dès sa création, d'une chaire de lettres modernes qui se transformera plus tard en une chaire de linguistique et langues nationales, laquelle comporte actuellement deux sections : Linguistique-Mathématique et Linguistique-Philosophie.

A partir de 1967, presque en même temps que la linguistique essaime à l'Institut polytechnique de Kankan, l'université commence à injecter dans la production ses premiers linguistes.

Consciente que les synthèses typologiques et génétiques doivent être basées sur une exploitation minutieuse de la synchronie et que la description préalable des langues africaines s'impose comme l'une des tâches scientifiques essentielles, l'Université guinéenne s'est orientée dès le départ vers l'exploration du patrimoine linguistique national. La quasi-totalité des travaux de recherche existant aujourd'hui sur nos langues nationales est le fruit de ces jeunes linguistes issus de notre université et se subdivise en travaux de description (phonologie, morphologie, lexicologie, morphosyntaxe...) et travaux de recherche appliquée à l'enseignement (manuels de grammaire, traductions).

Académie des langues. C'est lors de sa session de mars 1972 que le Conseil national de la révolution, réuni à Conakry, a décidé de créer une académie des langues.

Au nombre des objectifs de cette institution figurent notamment les suivants :

Veiller à l'utilisation correcte, uniforme et généralisée du système de transcription alphabétique adopté par la République de Guinée.

Élaborer une terminologie scientifique à l'usage des quatre cycles de l'enseignement et ce, dans les huit langues nationales.

Élaborer des manuels de grammaire à l'intention des centres d'éducation révolutionnaire.

L'académie se compose d'un bureau de recherches appliquées et de huit commissions linguistiques nationales correspondant au pular, au maninka, au soso, au kpélé, au löma, au kisie, au wamey et à l'oneyan.

Chaque commission s'articule verticalement sur la structure des organismes administratifs que sont le Ministère du développement rural, la région administrative, l'arrondissement et le Pouvoir révolutionnaire local.

Du point de vue méthodologique, l'Académie des langues considère que, la langue étant un fait social, une étude objective de sa structure requiert nécessairement la participation du peuple, seul dépositaire de ses richesses.

Ainsi, la recherche sur les langues nationales, comme leur enrichissement et leur épanouissement dans tous les domaines, sont le fait des masses dans leur ensemble. L'Académie des langues a pour tâche d'orienter, de centraliser et de systématiser les efforts et les apports des militants, afin d'éviter les pertes d'énergie et de temps et de manière que tous puissent bénéficier des résultats obtenus.

Depuis son entrée en service, l'Académie des langues s'est attaquée successivement à trois types de problèmes connexes :

L'amélioration de la standardisation de l'alphabet et la normalisation de la transcription en langues nationales par la codification de la segmentation des unités linguistiques. A cet effet, elle a publié en français des principes d'orthographe et de segmentation pour chacune des huit langues nationales.

La rédaction de manuels de grammaire dont la diffusion permettra de fonder l'indispensable tradition grammaticale.

Le problème de la lexicologie, qui débouche sur celui de la lexicographie, et pour la solution duquel les commissions nationales ont traduit une masse importante de termes et en ont guinéisé et adapté d'autres pour l'enseignement.

Ces problèmes seront bientôt résolus grâce à l'action planifiée, à la volonté et aux efforts continus des chercheurs.

La recherche scientifique nationale

« La recherche est un acte conscient, une démarche visant à la qualification des rapports de l'homme et avec la nature physique et avec la société humaine. La recherche a pour propriété fondamentale de pouvoir élargir, approfondir, renforcer la maîtrise de l'homme et du peuple sur l'histoire par l'accroissement de leur pouvoir de compréhension et d'action. » C'est dans cette large vision de l'optique scientifique nationale dégagée par le camarade-président Ahmed Sékou Touré que s'inscrivent toutes les décisions prises par le Parti démocratique de Guinée dès l'avènement du pays à l'indépendance, décisions qui ont fait de la Guinée le premier État indépendant de l'Afrique à avoir créé un Département de la recherche scientifique.

Car, poursuit le Responsable suprême de la révolution, « l'Afrique ne doit jamais perdre de vue qu'elle a été colonisée grâce à la science et à la technique et que son combat pour sa repersonnalisation et le développement de ses capacités et ressources diverses implique aussi qu'elle accède pleinement à la science et à la technique ; son industrialisation, son progrès économique général, sa qualification sociale, son épanouissement humain sont à ce prix ».

C'est pourquoi, depuis le 28 septembre 1958, date du choix, pour le peuple de Guinée, d'un destin de liberté qui passe nécessairement par l'indépendance économique, le PDG, dans le cadre général de la réhabilitation de la culture nationale, a accordé une importance particulière à la recherche scientifique, celle-ci ne devant plus être considérée comme un luxe, mais comme un moyen nécessaire et vital d'assurer le développement de la nation.

En effet, quarante jours à peine après la proclamation de l'indépendance politique, le décret n° 75/PRG/58 du 10 novembre 1958 enterrait définitivement la section IFAN de Guinée et créait l'Institut national de recherche et de documentation de Guinée (INRDG), organe de conception et d'élaboration de la politique scientifique nationale.

L'INRDG était, au début, l'héritier de la conception coloniale de l'IFAN, lequel était conçu comme un tremplin pour des chercheurs français ou européens. Mais, de nos jours, par une profonde mutation, il est devenu un véritable centre de recherche scientifique au service du développement socio-économique et culturel du peuple guinéen.

De là découlent les objectifs de la recherche scientifique nationale, qui visent à accroître le savoir et le savoir-faire populaires aux fins d'une promotion économique, sociale et culturelle efficace des masses laborieuses.

Il est dès lors aisé de comprendre la conception guinéenne de la recherche sous-tendue par les nobles idéaux de la révolution culturelle socialiste. En effet, si, dans les pays à civilisation élitiste, la recherche est le fait d'une minorité de spécialistes au service d'une entreprise ou d'une institution, nous sommes quant à nous convaincus qu'elle ne saurait se développer en s'isolant du peuple et de ses intérêts vitaux, car c'est le peuple qui crée la science et la technique.

En République de Guinée, la science est une force productive directe en même temps qu'une arme décisive dans la lutte pour le développement. Elle est l'outil suprême inventé par l'homme pour réaliser les meilleures conditions de son bonheur matériel et moral. C'est dire que la caractéristique essentielle de la politique scientifique nationale est la participation des masses laborieuses à toutes les activités scientifiques et techniques nationales.

Il s'agit pour notre peuple de bâtir son destin socialiste. La recherche scientifique épouse les exigences de la révolution socialiste dans tous les domaines, social, politique, économique et culturel. En d'autres termes, elle est à la mesure et au rythme de la révolution. Elle est dynamique et obéit à une méthodologie conforme à la démarche de progrès, qui consiste à tirer le maximum de profit des moyens existants, puis à créer ceux qui manquent, pour une élévation constante des acquis du peuple. Pour ce faire, la recherche scientifique adapte au génie national et aux conditions spécifiques du pays les méthodes et expériences scientifiques des autres pays. C'est la voie la plus sûre pour que le peuple tout entier accède à un niveau scientifique de plus en plus élevé, ce qui est un gage certain de sa rapide promotion socio-économique et culturelle.

Organisation

La recherche scientifique nationale est organisée de façon rationnelle et efficace. Sa structure est simple, pratique, fonctionnelle et calquée sur celle du Parti-État de Guinée. Ainsi, les différentes institutions scientifiques nationales s'adaptent parfaitement à la nature de l'action entreprise et se servent au mieux des appareils politico-administratifs du Parti-État de Guinée du sommet à la base. L'organisation de la recherche scientifique nationale se présente comme suit.

ORGANE DE CONCEPTION ET D'ORIENTATION

Le Comité central du Parti-État de Guinée, par l'entremise de sa commission culturelle et du Ministère du domaine de l'éducation et de la culture (MDEC), est l'organe de conception, d'orientation et de décision en matière de politique scientifique nationale. La commission approuve les programmes nationaux de recherches et de documentation (ainsi que les budgets y afférents), en même temps qu'elle décide de leur exécution.

La commission culturelle du Comité central convoque au moins une fois par an une conférence scientifique nationale pour faire le bilan des activités scientifiques et décider des priorités et des programmes annuels de recherche, conformément aux plans nationaux de développement.

ORGANE D'EXÉCUTION

C'est à ce niveau que se traduit, sur le plan opérationnel, la conception guinéenne de la recherche de masse. En effet, le président Ahmed Sékou Touré nous enseigne que « la recherche scientifique est présente et (qu')elle doit être opérante au niveau du Pouvoir révolutionnaire local, de l'arrondissement, de la région, au niveau de chaque centre d'éducation révolutionnaire, de chaque entreprise industrielle, commerciale ou agricole, au niveau de chaque dispensaire, maternité, hôpital, au niveau évidemment de chaque laboratoire, etc. ». Ce sont donc toutes ces unités et collectivités scientifiques et techniques qui constituent les organes d'exécution de la recherche scientifique nationale.

Ceux-ci ont pour mission essentielle d'appliquer les décisions de la commission culturelle du Comité central afin de produire tous les biens matériels ou immatériels nécessaires au progrès de notre peuple.

Les véritables unités et collectivités nationales de recherche sont les Pouvoirs révolutionnaires locaux, les centres d'éducation révolutionnaire, les stations d'expérimentation et les bureaux d'études techniques, industrielles, économiques et commerciales de la nation. Mais c'est le Pouvoir révolutionnaire local, en tant que base de la structure de notre Parti-État, qui reste le point de départ et d'aboutissement des activités de recherche scientifique.

Cette organisation se justifie par le fait que tous les domaines du Parti-État de Guinée se retrouvent au sein de la structure du Pouvoir révolutionnaire local.

ORGANE DE COORDINATION ET DE CONTRÔLE

L'Institut national de recherche et de documentation (INRDG) est l'organe de contrôle et de coordination de toutes les activités de recherche scientifique et technique nationale. Il est également chargé d'élaborer la politique

scientifique nationale et de soumettre au MDEC toutes suggestions et initiatives visant à développer sans cesse et dans toutes les directions la recherche scientifique.

Structure et activités de l'INRDG

L'INRDG est placé sous la tutelle du ministre du domaine de l'éducation et de la culture. Il est structuré de la manière suivante.

Division des sciences exactes et naturelles. Elle a pour mission : *a*) de susciter et de coordonner toutes les activités de recherche scientifique de son ressort, afin d'accroître les connaissances scientifiques et techniques dans la perspective de leur application pratique ; *b*) de contrôler l'application du chapitre B des budgets dits de recherche des unités et collectivités industrielles et agricoles, entreprises commerciales, centres ou établissements scolaires, conformément aux dispositions du décret n° 583/PRG du 16/12/69.

La Division des sciences exactes et naturelles coiffe, outre deux sections de recherche fondamentale et appliquée, les centres de recherche suivants : *a*) un centre des sciences mathématiques et physiques regroupant les disciplines ci-après : mathématiques pures et appliquées, physique générale, océanographie, énergie solaire, radiophysique ; *b*) un centre des sciences biologiques (agronomie, zootechnie, biologie, médecine humaine et vétérinaire, pharmacie) ; *c*) un centre des sciences géologiques (cartographie, hydrologie, minéralogie) ; *d*) un centre des sciences techniques (chimie, mécanique, électrotechnique, génie civil).

Division des sciences sociales. Elle a pour mission de coordonner et d'orienter toutes les activités de recherche scientifique relevant de sa compétence et fondées essentiellement sur la connaissance de notre milieu social, de son évolution et de ses perspectives. Elle comprend les sections suivantes.

Section des arts et traditions populaires. Cette section s'occupe de l'exploration, de l'inventaire et de la collecte, aux fins de conservation, de perfectionnement et de diffusion, du patrimoine culturel, surtout oral, historique, artistique ou ethnographique (récits mythiques, historiques, contes et légendes, proverbes, chants, etc.).

Section des musées nationaux et régionaux. Elle assure le regroupement, au sein du Musée national, de tous les éléments matériels qui illustrent et fixent l'histoire et la civilisation de notre société. Elle favorise également la création d'un musée dans chaque région administrative en rassemblant les éléments locaux de nature à susciter l'initiative créatrice du peuple.

La République de Guinée, avec sa mosaïque ethnique, forme une entité nationale où tout esprit de particularisme, tribal et religieux est exclu.

Le Parti-État est et demeure le creuset dans lequel s'est créée l'unité nationale. C'est lui qui mobilise les énergies du peuple pour en faire un tout homogène où cependant l'originalité et l'authenticité de chaque

groupe ethnique sont sauvegardées : plusieurs de ces groupes ethniques ont leur talent artistique propre et leur production est très variée : figurines, masques, instruments et outils, le plus souvent taillés dans le bois ou dans la pierre, terres cuites, etc.

L'intervention du Musée national est indispensable pour assurer la conservation des vestiges du passé au bénéfice des générations contemporaines et futures. Le colonialisme a bafoué toutes les valeurs culturelles et artistiques de l'Afrique qu'il taxait de « sauvages ». Le Musée national a la vocation scientifique de réhabiliter nos valeurs de civilisation et de culture qu'il a l'ambition de faire connaître aux autres peuples, afin de créer entre eux et nous la nécessaire compréhension mutuelle et la solidarité internationale. C'est pourquoi, en plus de l'organisation des expositions temporaires et permanentes, le Musée national participe activement à différentes manifestations culturelles nationales et internationales.

Section Préhistoire et histoire. Elle est chargée d'inventorier et de classer les sites anciens en vue de l'établissement de cartes des sites préhistoriques et historiques. En outre, elle établit des plans de recherche faisant appel au concours d'autres disciplines et sections, afin d'approfondir la connaissance de l'histoire de notre peuple.

Section Archéologie. Elle a pour mission d'inventorier et d'étudier tous les monuments historiques qui méritent d'être connus, conservés et sauvegardés en tant qu'éléments du patrimoine culturel national. Elle est également chargée de l'organisation technique des fouilles archéologiques.

Section Anthropologie générale, culture et civilisation. Elle s'occupe d'améliorer la connaissance de notre société à travers l'étude spécifique des ethnies, des cultures, des langues et des littératures.

Section Démographie et géographie humaine. Elle a pour mission d'analyser les phénomènes démographiques, économiques et sociaux, afin d'en tirer des données générales de nature à aider le Parti-État à mieux maîtriser l'évolution de notre société socialiste.

Section des sciences politiques, économiques et juridiques. Cette section est chargée de faire connaître les réalisations du Parti démocratique de Guinée, en assurant une large vulgarisation de ses thèses politiques, économiques et juridiques. Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec la permanence nationale et l'école du Parti-État.

Section Linguistique et langues nationales. Elle procède à une étude systématique des langues nationales et à leur élaboration scientifique en coopération avec l'Académie des langues.

Direction de la documentation nationale. Elle est chargée d'assurer l'organisation, le contrôle, la coordination et l'accroissement des fonds de tous les centres de documentation existant au niveau national (bibliothèques, archives et centres spécialisés). Elle comprend une Section des archives nationales et une Section des bibliothèques et de la documentation nationale.

Direction des éditions et publications. Elle est chargée de toutes les publications (revues, bulletins et publications spécialisées) qui paraissent sous la responsabilité de l'INRDG. Elle comprend une Section des éditions et une Section des publications.

Par ailleurs, au niveau national, l'INRDG exerce une tutelle sur certaines entreprises culturelles, industrielles, agricoles ou scientifiques qui travaillent en collaboration étroite avec lui. Ce sont :

L'Université guinéenne : Institut polytechnique Gamal Abdel Nasser de Conakry (IPGAN) ; Institut polytechnique Julius Nyerere de Kankan.

Les instituts de recherches agricoles et biologiques : Institut de recherche biologique appliquée (IRBA) Nénékhaly Condetto Camara, à Kindia ; Institut national de recherche agronomique et fruitière de Foulaya (INRAF), à Kindia ; Ferme agricole de Famoïla (Beyla) ; Station autonome de Sérédou (Macenta) ; Ferme avicole de Maléah (Forécariah) ; Ferme agricole de Ditinn (Dalaba).

Les laboratoires scientifiques : Laboratoire de Pharmaguinée ; Laboratoire central des mines et de géologie ; Laboratoire du service hydraulique ; Laboratoire des pêches maritimes de Boulbinet.

Financement

En plus de sa participation au financement des programmes bilatéraux et multilatéraux de recherche, l'État subventionne, sur la base de programmes annuels, les dépenses d'équipement et de rémunération du personnel de la recherche. Toutefois, cette mesure ne s'applique qu'autant que les unités et collectivités de recherche n'arrivent pas à assurer l'autofinancement de leurs programmes à partir des profits tirés de leurs activités productives. Ainsi, les programmes de recherche scientifique sont financés grâce au budget de la recherche, qui est constitué par des fonds votés et mis à la disposition de l'INRDG pour subvenir à toute entreprise de recherche scientifique de son ressort, et au budget B, dit de recherche, alloué aux unités et collectivités scientifiques, techniques, industrielles et commerciales (l'utilisation de ce budget est soumise au contrôle de l'INRDG).

Personnel scientifique et technique

Il englobe à la fois les médecins populaires, les conteurs, les chroniqueurs, les artisans et les ouvriers qualifiés et tous ceux qui ont bénéficié d'une formation scientifique et technique. Le Parti-État de Guinée met tout en œuvre pour assurer la formation de cadres de la recherche.

Enfin, pour associer toute la nation à la recherche scientifique, un titre de chercheur agréé a été créé afin de permettre à chaque militant de pré-

senter et de défendre devant l'université les résultats de ses recherches. C'est la confirmation que la Guinée a définitivement rompu avec la notion de la recherche d'élite et opté pour la recherche de masse.

Coopération scientifique

Notre option politique en matière de coopération internationale repose sur le principe fondamental de la révolution guinéenne énoncé par le Responsable suprême de la révolution, le stratège Ahmed Sékou Touré : « Toute aide qui ne nous aide pas à nous passer de l'aide doit être repoussée ; toute aide qui aide à la formation en Guinée d'une classe petit-bourgeoise d'exploitation sera repoussée. L'aide doit être souverainement orientée par nous et utilisée par nous à notre émancipation totale. » En effet, l'assistance technique accordée par les pays développés aux pays en développement prend souvent la forme de technologies dépassées. Or, l'adaptation de ces « technologies transférées » aux réalités locales se heurte à toute une série de contraintes d'ordre technique, social, culturel et économique. Il est donc essentiel pour les pays technologiquement défavorisés de développer leurs propres technologies en exploitant les capacités créatrices des artisans locaux.

C'est pourquoi, en Guinée, nous estimons que la coopération scientifique et technique doit tenir compte des besoins et des réalités économiques et socioculturelles du pays, afin que le peuple de Guinée ne se sente pas aliéné face aux technologies importées. Nous avons résolument opté en faveur de la coopération scientifique internationale, qui nous aide à assurer la formation des cadres scientifiques et techniques nationaux en même temps qu'à équiper progressivement nos institutions scientifiques. En effet, à cette époque caractérisée par la « traite de l'intelligence » ou le « mercenariat intellectuel », il importe avant tout de former des cadres inconditionnellement engagés et décidés à participer de manière active et efficace aux différentes tâches d'édification nationale. C'est pourquoi la formation du personnel de la recherche s'effectue pour une large part dans notre pays, dans nos universités, dans nos laboratoires et instituts spécialisés de recherche, la surformation à l'extérieur étant assurée en coopération avec les pays amis.

Les activités de recherche scientifique menées en République de Guinée sont immenses et leurs résultats plus utilitaires qu'académiques. C'est dire que l'accaparement national et efficace de la science et de la technologie moderne par le peuple et pour le peuple est l'objectif fondamental du Parti-État. En d'autres termes, la République de Guinée ne saurait être un laboratoire d'expérimentation scientifique, technique et technologique dans lequel le peuple ne serait qu'un simple instrument. Car il s'agit, comme l'exige la révolution culturelle socialiste, de mettre la science, la technique et la technologie à la portée du peuple. Il s'agit de rendre au peuple ses connaissances nationales, ordonnées et systématisées, afin qu'il puisse poursuivre la noble et exaltante entreprise de construction du socialisme.

Jeunesse et culture

Jeunesse de la révolution démocratique africaine (JRDA)

Avant l'indépendance de la Guinée, il existait une multitude de petites associations de jeunesse souvent sans personnalité bien définie, fondées sur des bases irrationnelles, antidémocratiques et antipopulaires. Des considérations ethniques, régionalistes, religieuses ou de classe sociale étaient les critères de ces regroupements qui absorbaient tous les loisirs, toute l'énergie des jeunes sans qu'il leur soit possible d'envisager une action d'ensemble. Ces associations n'existaient que dans quelques villes, les larges couches des campagnes étant abandonnées à l'inorganisation la plus totale. Le régime colonial, qui avait tout intérêt à favoriser l'émiettement des efforts des cadres de la jeunesse, avait réussi à multiplier les contradictions parmi les jeunes. Il était impossible de dégager, parmi tant d'organisations hétéroclites caractérisées par l'anarchie, une ligne directrice capable de mobiliser les jeunes pour une cause commune et de favoriser ainsi l'épanouissement intégral.

Face à cette situation, aucune organisation, aucune action cohérente et constructive n'étaient possibles sans une véritable révolution. C'est pourquoi, une fois l'indépendance acquise, le Parti démocratique de Guinée s'est employé sans tarder à liquider toutes les contradictions internes et à organiser la jeunesse de façon rationnelle.

ORIENTATION ET OBJECTIFS

Dès sa création, le 26 mars 1959, la Jeunesse de la révolution démocratique africaine (JRDA) s'est affirmée comme une jeunesse politique d'avant-garde du Parti démocratique de Guinée (PDG), engagée dans une voie nouvelle, toute de dignité, de courage et de sacrifice. Totalement et définitivement débarrassée des bannières irrationnelles qui la divisaient et

l'affaiblissaient, la jeunesse réhabilitée est devenue le fer de lance de la révolution. La JRDA regroupe en son sein, sans distinction aucune et sur une base d'égalité absolue, tous les jeunes de sept à quarante ans. C'est une organisation politique intégrée au PDG, dont elle adopte l'orientation et le programme d'action, qui a la charge d'éduquer l'ensemble des jeunes afin de les préparer à assumer les responsabilités de demain. Grâce à la qualité profondément humaine et à la nature essentiellement démocratique du régime guinéen, la JRDA traduit dans les faits, par des actes concrets, les aspirations profondes et légitimes du peuple. Parlant de la JRDA, le secrétaire général du PDG a déclaré que l'exigence révolutionnaire de la jeunesse porte sur : *a*) la valeur idéologique et politique de l'éducation qu'elle reçoit ; *b*) la justesse des principes et des méthodes en vigueur au sein de la société et du Parti ; *c*) le développement de la santé civique et morale ; *d*) le bannissement de tout complexe de supériorité tant au sein de la société nationale que dans les rapports avec les autres peuples ; *e*) le développement de la créativité dans le domaine matériel, intellectuel, culturel et moral.

RÔLE DE LA JRDA

Sur le plan idéologique, politique et social. *a*) Radicaliser la révolution en intensifiant la lutte de classes et, pour ce faire, identifier, dénoncer et mater la contre-révolution, et lutter contre l'esprit de lucre, le comportement petit-bourgeois, le bureaucratisme, le trafic frauduleux et l'exploitation ; *b*) lutter contre la délinquance juvénile, le vagabondage, la mystification, l'alcoolisme, la drogue, le vol et la résistance au travail. En somme, éduquer pour former l'homme.

Sur le plan économique. La JRDA doit participer effectivement et activement à toutes les activités productives entreprises pour accroître le pouvoir économique du peuple. La création et l'entretien des champs collectifs, l'encadrement des brigades attelées et mécanisées de production, la construction des microbarrages, des ponts, des routes, l'animation des chantiers à caractère social (écoles, dispensaires, etc.), voilà quelques-unes des préoccupations majeures de la jeunesse.

Sur le plan culturel. Les tâches de la JRDA sont notamment : *a*) le développement des arts, de la musique et des sports dans l'optique de la culture de masse ; *b*) la maîtrise de la science et de la technique par la surformation postscolaire et parascolaire ; *c*) l'alphabétisation systématique du peuple dans ses langues nationales réhabilitées ; *d*) l'organisation de loisirs à caractère éducatif.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'organisation de la JRDA s'articule sur celle du PDG et se présente de la façon suivante :

Au niveau national, un comité national élu en congrès, assisté d'un conseil.

Au niveau de l'arrondissement, un comité JRDA de section.
Au niveau du PRL, un bureau spécial de la JRDA.
Des conseils d'administration élus assurent la gestion des centres d'éducation révolutionnaire (CER). Ils sont placés sous la tutelle des organismes parallèles de la JRDA.

Le Ministère de la jeunesse, des arts et des sports comprend quatre directions : Direction des sports, Direction des arts, Direction de la milice et Direction des pionniers. Chaque direction est coiffée par un membre du comité national de la JRDA.

Milice populaire

La défense du peuple par le peuple tout entier sous l'égide du Parti-État de Guinée exige que le peuple soit organisé, qu'il dispose des moyens nécessaires pour assurer sa défense et qu'il soit militairement entraîné afin que son réflexe d'autodéfense puisse se déclencher en cas de besoin.

La milice populaire et révolutionnaire s'emploie à accroître les capacités de défense et de combat du peuple contre les forces impérialistes et rétrogrades.

RÔLE. OBJECTIFS

La milice populaire joue un rôle de baromètre dans l'édification de la nouvelle société socialiste. En effet, elle présente les caractéristiques suivantes :

Elle est le prolongement du Mouvement national des pionniers.

Elle constitue la pépinière des futurs cadres et officiers de l'armée, de la gendarmerie, de la garde républicaine, etc.

Elle constitue le lien organique entre l'armée populaire et le peuple.

Elle permet de doter tous les jeunes valides d'une formation solide qui les aidera à assurer pleinement la relève de demain (formation militaire, politique et idéologique, etc.).

Elle constitue l'organisation du Parti-État propre à assurer l'accomplissement du service civique, car elle est la base du recrutement pour l'armée populaire et les autres services de sécurité.

ORGANISATION

La structure organique de la milice est calquée sur celle du Parti-État. A chaque échelon du Parti-État, il existe une unité organique de la milice relevant des autorités politiques correspondantes.

FORMATION ET ENCADREMENT

De jeunes cadres techniques compétents et spécialisés assurent l'encadrement et la formation des miliciens selon un programme conçu par le Parti-État.

Un centre national forme les cadres supérieurs de la milice. Les miliciens reçoivent en permanence une formation adéquate. Des stations et sections ont été mises en place pour permettre aux miliciens de s'initier aux nouvelles techniques et tactiques de défense et surtout de se familiariser avec les méthodes et moyens de production, notamment dans le secteur industriel et dans celui de l'infrastructure (routes-ponts-barrages) et du génie rural.

RECRUTEMENT

La milice regroupe tous les militants valides âgés de dix-huit à quarante-cinq ans résolument engagés dans la révolution. Elle réunit ainsi en son sein la véritable élite de la JRDA recrutée selon des critères sévères de sélection parmi les jeunes de toutes les couches sociales (paysans, ouvriers, universitaires, fonctionnaires, etc.) qui ont fait la preuve de leur attachement au Parti-État. Discipline, comportement digne, courage physique et moral, discrétion, amour du travail bien fait, honnêteté, patriotisme, esprit de sacrifice, etc., doivent constituer les qualités dominantes de la milice populaire. Car les miliciens sont « les yeux, les oreilles et les bras de la révolution ».

TÂCHES DE LA MILICE

Les tâches de la milice sont multiples et importantes.

Sur le plan politique et idéologique la milice vigilante alerte, dénonce et est toujours prête à mater toutes les formes de comportement bourgeois et contre-révolutionnaire (subversion, sabotage). Elle veille au maintien de l'ordre pendant les manifestations du Parti.

Sur le plan social, elle assure la police des mœurs. En effet, elle veille au respect scrupuleux de la morale révolutionnaire.

Sur le plan de la défense de la révolution et de l'intégrité territoriale, en tant que section spécialisée soumise à une formation militaire intense et permanente, la milice joue un rôle déterminant dans la sauvegarde des acquis de la révolution et collabore avec les autres services de sécurité.

Sur le plan économique, elle prend une part active à la réalisation des plans de développement économique nationaux, notamment dans le domaine de l'agriculture où elle est organisée en brigades de production dotées de tous les moyens modernes. Elle intervient efficacement dans la vulgarisation des techniques de culture à la campagne.

Sur le plan culturel, elle est résolument engagée dans le combat contre l'analphabétisme et l'ignorance et pour la réhabilitation des valeurs de civilisation et de culture authentiquement africaines.

Défenseur et bénéficiaire des acquis de la révolution, la JRDA œuvre à la réhabilitation de l'Afrique et de ses valeurs culturelles authentiques tout en lui imprimant une personnalité qui s'affirme et s'impose de plus en plus. Sa participation positive aux diverses manifestations sportives, culturelles, artistiques qui se déroulent en Afrique en est un éloquent témoignage.

Solidaire des peuples dans le combat qu'ils mènent pour leur émancipation totale, pour le progrès, la démocratie et la paix, la JRDA s'emploie très activement à consolider ses rapports d'amitié et de fraternité avec toutes les organisations progressistes de la jeunesse dans le monde.

Mouvement national des pionniers

L'avenir de la révolution démocratique africaine est intimement lié à la formation et à l'orientation de la génération montante. Aussi l'éducation de la jeunesse est-elle au cœur même des préoccupations du Parti-État de Guinée. Les traits de caractère propres à la jeunesse, sa malléabilité physique et intellectuelle, sa soif de connaître et créer, sa capacité de s'enthousiasmer pour les belles choses et les grandes causes, son désintéressement font d'elle une source inépuisable d'énergie créatrice. Travailler à la mise en œuvre de ce potentiel de forces vives et à son épanouissement total, telle est la mission du Mouvement national des pionniers, qui constitue le premier creuset dans lequel devra se forger le citoyen conscient et socialement efficient de demain.

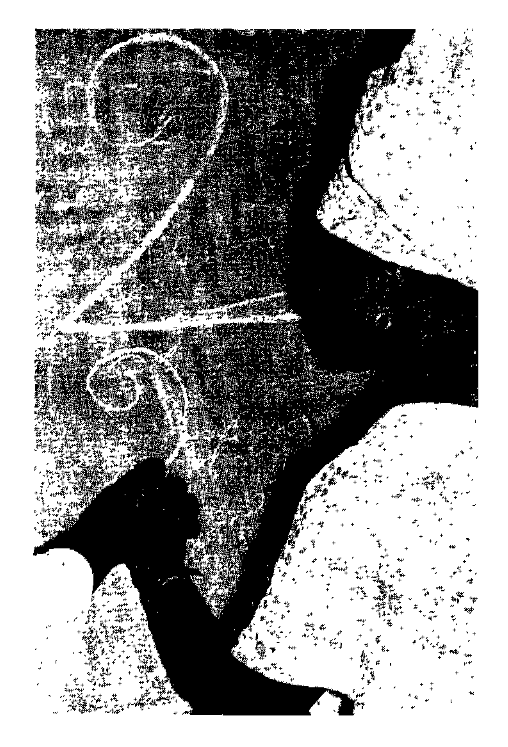
OBJECTIFS

Au sein de la jeunesse guinéenne, le Mouvement national des pionniers est un département spécialisé dans l'éducation des enfants et adolescents âgés de sept à dix-huit ans. Il forme des citoyens conscients et efficaces prêts à servir leur patrie et leur parti, courageusement engagés dans la lutte pour la liberté, la compréhension entre les hommes et les peuples, le progrès et la paix. Il cherche à faire du militant un parfait instrument de la révolution africaine. Le pionnier doit être actif, studieux, vigilant et respectueux des biens de la nation, honnête et juste, utile dans sa famille, à l'école et au travail. Le Mouvement national des pionniers contribue à l'action révolutionnaire en élevant sans cesse le niveau de la conscience de ses membres.

TÂCHES

Après la famille et l'école, le Mouvement national des pionniers est le troisième milieu de formation des enfants. A ce titre, des tâches nombreuses et importantes lui incombent.

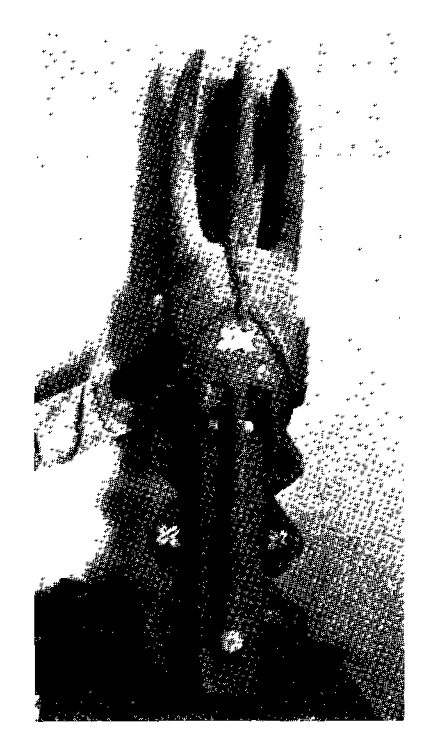
Établir un lien organique entre la vie familiale et les activités scolaires de l'enfant : organiser toutes les activités éducatives et les loisirs extra-scolaires.



Cours d'alphabétisation.

Collection d'objets d'art.

Masque guinéen.



Photos : Commission nationale guinéenne pour l'Unesco.

Danseurs de ballet.

Compléter l'enseignement scolaire en donnant un contenu dynamique et révolutionnaire à la formation extrascolaire politique, morale et civique.

Combler les insuffisances éducatives du milieu familial ; former le caractère de l'enfant, orienter son comportement social.

Faire participer pratiquement la nouvelle génération à l'œuvre de rénovation nationale ; établir des liens étroits entre les activités pionnières et les réalités et exigences de la vie nationale ; préparer les jeunes à l'exercice de la responsabilité et de la démocratie ;

Apporter toute son aide à l'œuvre scolaire en vue de former des cadres conscients, par l'émulation, la discipline, l'ordre, la propreté et l'hygiène, etc.

Dans le domaine artistique et culturel, les pionniers travaillent aussi à la réhabilitation de la culture africaine et nationale, en faisant mieux connaître le pays, son histoire, sa géographie, son folklore et ses valeurs économiques, sociales et artistiques. A cet effet, ils organisent des cercles d'études spécialisés, des troupes théâtrales enfantines, des visites des sites riches en signification historique, des recherches, des enquêtes et des expositions. Ils participent activement à la lutte contre l'analphabétisme, l'ignorance et la maladie.

Organisation à caractère essentiellement éducatif et soumise à la morale révolutionnaire du Parti-État, le Mouvement national des pionniers est une organisation de masse qui intéresse tout le peuple.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action en faveur de la paix et de l'amitié entre les peuples, les jeunes pionniers organisent des activités de solidarité matérielle et morale au profit des enfants victimes de la guerre ou de calamités naturelles. Sur le plan international, le Mouvement national des pionniers jouit d'un grand prestige et il participe aux côtés des jeunes du monde entier à toutes les activités qui sont de nature à promouvoir les idéaux de liberté, de justice et de paix.

ORGANISATION

Le Mouvement national des pionniers est doté d'une structure calquée sur celle de la JRDA. Sa direction est supervisée par le Comité national de la JRDA, qui oriente ses activités. Une commission nationale technique assiste le comité national.

Au niveau des fédérations du Parti, fonctionne un district régional, au niveau des sections du Parti, un district de section et au niveau des PRL, une brigade de pionniers assistée d'un conseil de brigade. Au niveau des établissements scolaires (CER), fonctionnent des unités du mouvement. Chaque classe constitue une unité, qui prend le nom de groupe, de troupe ou de compagnie selon le groupe d'âge des enfants (7-10 ans ; 11-14 ans ; 15-18 ans).

Sport

CONCEPTION

Jadis considéré comme une activité naturelle des hommes, le sport s'affirme de nos jours comme un phénomène de civilisation qui fait l'objet d'une organisation tant nationale qu'internationale. Faisant nécessairement appel à la science et à la technique, le sport est régi par des lois et soumis à une morale. Conscient du rôle du sport dans la société, le Parti démocratique de Guinée, dès l'accession du pays à l'indépendance, a organisé de façon rationnelle tous les secteurs d'activité de la jeunesse et plus particulièrement celui du sport, auquel il a assigné un triple objectif : *a*) être un facteur d'épanouissement des capacités physiques, morales et intellectuelles des individus ; *b*) constituer une puissante forme de mobilisation et d'expression de la jeunesse une et indivisible qui constitue désormais l'avant-garde du Parti révolutionnaire ; *c*) être un moyen de rapprochement, de compréhension, de paix, d'amitié et de solidarité entre les peuples.

En conséquence, une nouvelle orientation et une organisation dynamique adaptées aux nouvelles exigences du pays ont été données au mouvement sportif global. Cette orientation devait tout naturellement refléter la philosophie du PDG en matière d'éducation. A l'image donc du Parti de masse, un caractère populaire et démocratique a été conféré au secteur des sports dont la stratégie globale de développement devait répondre aux aspirations profondes de la jeunesse. En effet, la politique de formation et d'éducation repose essentiellement sur la ligne de masse, car elle seule peut galvaniser les énergies et mobiliser la totalité de la jeunesse. Elle permet de former des citoyens désaliénés, équilibrés, jouissant de toutes leurs facultés et de toutes leurs libertés, en un mot elle permet de former l'homme, ce producteur conscient et utile dont la société a besoin. Cette philosophie de ligne de masse rompt inéluctablement avec l'anarchie, l'égoïsme, l'individualisme et le libéralisme qui caractérisaient la période coloniale. Le sport d'élite, et à fortiori le sport professionnel, sous-produit du capitalisme et de la bourgeoisie, antidémocratique et mercantile, sont définitivement rejetés en faveur du sport de masse. Cette conception dynamique d'un développement sportif global inspire l'ensemble des activités sportives menées par la jeunesse des villes et des campagnes. Ainsi, dans un climat de saine émulation, tous les jeunes de Guinée ont la possibilité d'atteindre les plus hautes performances et il est aisé de procéder à la sélection toujours renouvelée des meilleurs sportifs devant constituer les équipes représentatives tant au niveau local que national.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Organisation structurelle. Structuré à l'image de la JRDA, le Département des sports a un organigramme d'abord horizontal sur la base duquel la

totalité de la jeunesse (citadine, rurale, militaire et paramilitaire, scolaire et universitaire) évolue dans toutes les disciplines sportives et sur l'ensemble du territoire national. Les clubs sportifs sont placés sous l'autorité directe du bureau spécial de la JRDA qui oriente, organise, dirige et anime l'ensemble des activités sportives au niveau des Pouvoirs révolutionnaires locaux (PRL).

La structure verticale assure la qualification permanente de tous les jeunes, qui ont la possibilité de s'élever au niveau supérieur dans le sport de leur choix. Ainsi le jeune qui fait ses débuts dans le cadre de sa formation de Pouvoir révolutionnaire local (le quartier ou le village) a la possibilité d'acquérir les qualifications nécessaires pour servir successivement dans l'équipe de section, de fédération ou dans l'équipe nationale.

Organisation fonctionnelle. Le Département des sports est doté d'une structure et de moyens organiques efficaces qui assurent son fonctionnement correct et opérationnel. Il comprend la Direction des sports collectifs (football, basket-ball, volley-ball et hand-ball) et la Direction des sports individuels (boxe, judo, cyclisme, natation, lutte, athlétisme, boule, tennis de table).

Ces directions nationales à caractère technique, placées sous la tutelle de la Direction nationale des sports, sont chargées, chacune dans son domaine, de donner une impulsion aux disciplines sportives et de les populariser.

Des ligues sportives fonctionnent au niveau des ministères de développement rural (MDR).

Au niveau de chaque fédération du Parti, il existe un district régional des sports, qui organise et supervise les sous-districts créés au niveau des sections.

Au niveau du PRL, des commissions sportives animent les sports dans le village ou le quartier.

Par ailleurs, compte tenu du contexte spécial dans lequel sont placés les élèves et les étudiants, d'une part, les militaires et les paramilitaires, d'autre part, une organisation appropriée des sports a été conçue à leur intention. Au cours de chaque année scolaire, des compétitions sportives sont organisées dans toutes les disciplines entre les CER de même niveau ; il en est de même entre les garnisons militaires et paramilitaires.

En dépit de la spécificité de cette organisation, élèves et militaires prennent part ensemble aux activités sportives des clubs de quartier ou de village sur le lieu de leur résidence.

INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

Le développement des sports est fonction de l'adaptation et de la modernisation de l'infrastructure et de l'équipement sportifs.

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, de grands efforts ont été

faits par le Parti-État pour créer une infrastructure viable permettant un essor rapide du mouvement sportif. Des terrains de jeux (football, basket-ball) ont été établis au niveau des PRL et la population elle-même a créé des sections sportives sur toute l'étendue du territoire. C'est librement et volontairement que ces travaux sont réalisés et la jeunesse y prend une grande part. Les stades fédéraux existant dans tous les chefs-lieux des régions administratives et financés par le budget régional sont de véritables complexes sportifs où les jeunes se retrouvent tous les jours. Le stade omnisport de Conakry, qui est doté des installations sportives les plus modernes (depuis la piscine jusqu'au palais des sports), fait la fierté des jeunes Guinéens. Dans le cadre de la politique de développement global, il est prévu d'agrandir les terrains existants et de créer dans les chefs-lieux des ministères de développement rural d'importants complexes sportifs qui répondront aux exigences toujours plus pressantes de notre jeunesse.

Le Parti-État consacre des sommes importantes à l'acquisition du matériel et des équipements sportifs de tous genres, destinés aux jeunes.

FORMATION DES CADRES

La stratégie globale de développement dans le domaine du sport exigeant une formation quantitative et qualitative permanente, le PDG n'a pas perdu de vue le problème de la formation des cadres dont le recyclage et l'adaptation à des techniques souvent renouvelées s'avèrent indispensables. A tous les niveaux — local, régional, national et international — les cadres techniques suivent chaque année des séminaires de recyclage ou des stages de perfectionnement. L'évolution des systèmes de formation, le renouvellement des règlements et pénalités appliqués à l'échelle mondiale et continentale sont suivis de près par la Direction des sports qui est affiliée à tous les organismes africains ou internationaux d'option « Amateur », dont le Comité international olympique (CIO), le Conseil supérieur des sports en Afrique (CSSA) et toutes les confédérations africaines ou associations internationales, AIBA (boxe), FIFA (football), FIBA (basket-ball), etc.

ANIMATION SPORTIVE

L'animation, la qualification et l'intensification de l'action sportive conformément à la ligne de masse constituent les moyens de mobilisation permanente de toutes les énergies créatrices de notre jeunesse. C'est ce qui explique que, chaque année, les sous-districts organisent des compétitions entre les équipes des clubs sportifs des PRL de leur ressort.

Pendant que ces compétitions se déroulent, les autorités en matière de sport procèdent à la sélection des jeunes qui se distinguent par leurs performances ou leurs qualités exceptionnelles. A la fin, des équipes représentatives sont constituées dans toutes les disciplines en vue de préparer les rencontres fédérales.

Dès que les compétitions entre PRL prennent fin, les districts régionaux organisent à leur tour des compétitions entre les équipes représentatives des sections, dont les meilleures se voient accorder des trophées. Une sélection s'opère de la même façon en vue de la constitution des équipes fédérales.

Au niveau national, chaque saison voit se dérouler deux grandes compétitions dans chaque discipline.

La coupe PDG est offerte par le secrétaire général du Parti, chef de l'État, à l'équipe gagnante dans les sports dits collectifs.

Au cours du championnat national (sports collectifs et individuels) qui dure deux jours, les organismes techniques de direction sélectionnent les sportifs qui feront partie des équipes nationales. Les meilleures équipes auront l'honneur de représenter le pays lors de rencontres africaines et internationales, et ce, dans toutes les disciplines.

Par ailleurs, en vue d'une amélioration constante des méthodes de travail, les responsables sportifs à tous les niveaux se réunissent périodiquement pour tirer les leçons de la saison sportive écoulée ainsi que pour établir le calendrier de la saison à venir et les programmes de formation des cadres techniques (entraîneurs, arbitres, juges, etc.). La surformation idéologique et technique des équipes nationales est également assurée.

Grâce à ces méthodes opérationnelles, dynamiques et populaires, le sport guinéen remporte chaque jour des succès éclatants.

Les arts

L'histoire africaine a été conservée par le peuple grâce à la tradition orale, aux arts, à l'archéologie, à la musique, à la danse, aux arts plastiques et au folklore. La richesse du folklore et des arts plastiques dépend de la résistance opposée par les formes de conservation et d'expression à l'invasion coloniale.

La sculpture, la musique, la danse, le folklore constituent les formes d'expression visuelle, auditive, rythmique, esthétique et scientifique de l'Afrique, qui sont aussi vigoureuses, aussi subtiles et aussi diverses que celles des autres parties du monde.

Les foyers les plus vivants de traditions artistiques se trouvent dans deux types de régions.

Le premier de ces types est représenté par les régions qui ont connu l'éclosion et l'épanouissement d'une personnalité royale ou impériale qui a régné sur un vaste territoire (Ghana-Mali-Ouassoulou). Dans ce type d'organisation sociale, la fonction de bibliothécaire et d'académicien de la culture populaire était confiée, en vertu de la division du travail, à une catégorie sociale qui a effectivement joué son rôle, celle des griots et des artisans. Ce qui nous permet aujourd'hui de remonter sur des siècles entiers le cours de l'histoire culturelle africaine. Cette structure a en effet favorisé l'élaboration d'un système rationnel de conservation des œuvres populaires en intégrant l'art à tous les domaines de la vie (art oratoire des assemblées, art musical et chorégraphique réservé à des groupes sociaux : artisans, pêcheurs, chasseurs, combattants [« sofas »], jeunes, femmes, souverains) et à tous les événements (récoltes, compétitions diverses, initiations, fêtes, guerre, paix, etc.). L'art véhiculait ainsi les principes de vie adoptés, la morale sociale, le code civil, le code pénal, la philosophie, la pensée, le savoir, l'éthique et l'esthétique, les principes économiques, le droit coutumier, etc. Les hommes chargés de véhiculer la culture du peuple n'étaient pas soumis au recrutement en cas de guerre. Leur tâche se doublait alors de celle de négociateurs, de diplomates, de conseillers et aussi de mobilisateurs du peuple, d'éducateurs des combattants. Ils étaient les agents des « mass

media » dont le verbe et le style touchaient les masses les plus larges et le cœur même des ascètes. La pédagogie active dont ils faisaient usage exigeait d'eux une mémoire fidèle et une connaissance approfondie de l'histoire et des rapports sociaux.

En Guinée, ce type de région recouvre une partie de l'ancien empire du Mali, l'ancien royaume théocratique du Fouta-Djalon, le Ouassoulou. Des villes historiques y ont abrité des académies royales, des instituts, des écoles impériales et populaires (celles de Niagassola, Niani, Dinguiraye, Timbo, Kérouané, Beyla, Fougoumba, Gomba, etc.).

Le deuxième type de région correspond aux territoires naguère occupés par des groupements ethniques qui, sur une base géographique et sociale plus réduite, ont organisé tous les domaines de la vie en les insérant dans le cadre d'une culture dont le centre régulateur est le folklore. Il faut noter que, dans cette acception, le folklore a la valeur d'un instrument culturel de civilisation des masses à une époque donnée du développement de la société. Si la culture peut être considérée comme l'ensemble des manifestations par lesquelles l'homme et la société se réalisent pleinement, le folklore, lui, est le cadre et le code qui caractérisent cette culture dans les communautés sociales dont l'existence est dominée par des rapports de production de type patriarcal. Il n'y a pas de peuple sans mœurs ni coutume, et donc sans folklore ; celui-ci est le stock culturel dans lequel s'est forgée et a baigné la personnalité authentique qui caractérise telle ou telle société. Les formes de manifestation du folklore varient d'une ethnie à l'autre, d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre, découvrant ainsi la diversité enrichissante d'une unité qui plonge ses racines dans le même substrat culturel commun à une époque, à un mode de production, à une ère de civilisation. Les groupements ethniques qui, pour des raisons historiques, sociales, économiques et géographiques, se sont développés refermés sur eux-mêmes ont appréhendé la vie sociale en créant leur propre écriture, leur propre monnaie, élaboré leur philosophie, établi leur système de valeurs, hiérarchisé les devoirs et les responsabilités, imposé une discipline dont le respect absolu conditionnait l'appartenance à la communauté, la pérennité de l'existence et la perpétuation du genre humain.

Au sein de ces communautés existait toujours un centre culturel régulateur des concepts magico-religieux, incarné par un lieu (forêt sacrée — « Gbassikolö »), un masque-génie représentant une bête, un génie ou une activité, surtout agraire. C'est là que les arts plastiques ont connu la plus longue tradition de développement, de conservation et d'expression, où les symboles, les signes, les codes étaient matérialisés dans la danse, la musique et surtout dans la sculpture, l'artisanat populaire, les scarifications de la peau. C'est en ces lieux aussi que la médecine populaire garde toute sa vigueur et l'abondance infinie de ses recettes.

La République de Guinée a le bonheur de se situer dans ces deux grands foyers de développement où l'on peut reconstituer une véritable tradition artistique, malgré la destruction coloniale qui a causé la disparition de

nombreux centres culturels, la rafle de documents, matériels et écrits précieux, et le vol de nombreux chefs-d'œuvre artistiques témoins de la grandeur de la civilisation africaine.

Le théâtre militant

Le président Ahmed Sékou Touré nous enseigne ceci :

« Toute activité militante est avant tout une activité mobilisatrice, favorisant sans cesse le développement de la pensée progressiste et de la créativité des masses populaires.

» Le théâtre militant est celui dont le caractère mobilisateur ne peut être fondé que sur les aspirations populaires et les voies propres à satisfaire celles-ci.

» Il est un moyen d'expression consacré à l'éducation et à l'information, en vue d'assurer tous les perfectionnements nécessaires au progrès du peuple.

» Le théâtre révolutionnaire doit donc posséder trois qualités essentielles :

» Il doit être un moyen d'information objective : l'objectivité dans ce qui traduit les préoccupations réelles et les aspirations profondes des peuples, la conformité de l'objet aux nobles fins assignées à l'action du peuple.

» Il doit être un moyen d'éducation du peuple. Pour cela, il doit l'instruire des causes profondes de ses victoires et de ses échecs, ce qui n'est possible qu'à la faveur d'une analyse scientifique des phénomènes conditionnant l'évolution sociale.

» Enfin, il doit drainer une pensée dynamique et révolutionnaire pour être mobilisateur, en clarifiant et en élargissant ses perspectives d'avenir, en lui insufflant confiance dans son régime, dans ses capacités de transformation heureuse et dans ses conditions de vie ; d'où élever son niveau de conscience révolutionnaire et renforcer chaque jour davantage sa volonté de progrès, son patriotisme et le sens de sa responsabilité historique. De plus, le théâtre doit être unitaire en utilisant les trois piliers du temps (passé-présent-avenir).

» L'artiste doit donc vivre la vie du peuple, avec ses vicissitudes, ses joies, ses malheurs, mais aussi avec ses espérances et ses perspectives de transformation heureuse de la vie elle-même.

» Les auteurs et artistes guinéens doivent connaître parfaitement la morale révolutionnaire, en un mot, être des militants hautement engagés dans le combat révolutionnaire du peuple.

» Le théâtre guinéen n'est pas un théâtre d'intellectuels, il est autre et mieux que cela : un théâtre intelligent, un théâtre intégré à la société, à la vie guinéenne.

» Ce qu'il faut donc à nos auteurs et à nos artistes, ce n'est guère une

intelligence théorique ou livresque, c'est essentiellement cette intelligence sociale qui se forge dans le creuset de la pratique quotidienne et qu'on appelle simplement le bon sens populaire.

» Dans notre théâtre, le peuple est la boussole, le souverain guide. C'est lui le régulateur de l'image créatrice. Nous n'avons nul besoin ici d'écoles spécialisées pour former nos artistes et nos acteurs. On ne fabrique ni les uns ni les autres, car ils sont les produits de la vie elle-même, qui les inspire, les instruit et les guide, et c'est elle qu'ils servent. Leur école, c'est la vie. »

Bref aperçu de l'organisation artistique

« La valeur d'une culture ne peut s'apprécier qu'en fonction de son influence dans le développement du comportement social. La culture, c'est la façon dont une société donnée dirige et utilise les ressources de sa pensée », a déclaré le Responsable suprême de la révolution, le président Ahmed Sékou Touré, restaurateur des arts.

En brisant le joug de la domination étrangère, en construisant un État démocratique et populaire, le Parti démocratique de Guinée a, par son idéologie et son action, fait accéder le peuple à une promotion politique qui va ouvrir un champ infini au déploiement des initiatives des masses populaires. La libération a permis ainsi l'organisation des activités sur une base rationnelle et scientifique.

Avec la création, en 1955, de l'organisation nationale de la Jeunesse de la révolution démocratique africaine (JRDA), la vie artistique et culturelle a reçu une impulsion sans précédent en Guinée.

Il n'y a pas de libération totale sans libération de la sujétion culturelle. Le PDG, en indiquant la voie de la réhabilitation profonde du peuple, de sa culture et de sa civilisation, a engagé notre pays à s'atteler à la dure et noble tâche de revaloriser les acquis antérieurs débarrassés de toute mystification, de tout caractère ésotérique, sur la base de l'unité nationale et conformément à la philosophie de mutation continue et transformatrice qui est la sienne.

Le peuple a sécrété la révolution qui, à son tour, a engendré une nation nouvelle, une culture authentiquement africaine, progressiste et populaire.

« Les impérialistes utilisent les valeurs culturelles, scientifiques, économiques, littéraires et morales pour justifier et maintenir leur régime d'exploitation et d'oppression. Les peuples opprimés utilisent également des valeurs de nature contraire aux premières dans le but de mieux combattre l'impérialisme et de se soustraire au régime colonial », a déclaré le Responsable suprême de la révolution, le stratège Ahmed Sékou Touré. La résistance puis l'offensive s'organisent d'abord sur le terrain culturel. Le colonisé doit d'abord se ressaisir, faire un bilan critique des résultats des influences qu'il a subies de la part de l'envahisseur et qui se traduisent dans son comportement, dans sa façon de penser et d'agir, dans ses conceptions

du monde et de la société, dans sa façon d'apprécier les valeurs créées par son peuple.

Dans une première phase, il doit tendre à reconquérir sa personnalité propre en rejetant les valeurs culturelles qui l'ont dépersonnalisé, en décolonisant sa mentalité, ses mœurs, ses attitudes, en demantelant les constructions philosophiques de la domination, notamment le mythe de la « mentalité primitive et prélogique » et celui de la supériorité intellectuelle et morale du colonisateur. Il doit se libérer de son complexe d'infériorité et chercher à incarner l'homme dans ce qu'il représente de valeurs absolues d'aspiration à l'universel.

En réalité, cette première phase de libération, de lutte pour la liquidation des complexes du colonisé, se confond avec la phase qui suit, la phase de la conquête des valeurs perdues et des attributs qu'on lui avait déniés, ceux de l'homme doué de raison, qui pense et agit dans la dignité et dans la confiance en soi.

La culture ne peut s'épanouir dans toute son authenticité qu'à condition de supprimer les causes qui l'avaient étouffée. La prise de conscience des masses, leur mobilisation et leur organisation accélèrent le processus de libération politique et sociale ainsi que celui de la formation de la nation, en créant le creuset au sein duquel le citoyen tout court se modèle, par-delà la tribu et la race. Cet homme libre au sein d'un peuple libre, qui a retrouvé son équilibre physique et mental, peut désormais assumer la pleine responsabilité de son destin.

Organisation

L'organisation des arts en République de Guinée est adaptée à celle de la JRDA qui est elle-même parallèle à la structure du PDG.

Elle se présente de la manière suivante :

Au niveau de chacun des 2 422 Pouvoirs révolutionnaires locaux (communautés villageoises ou de quartier), existe une section de la JRDA ayant sa troupe artistique et culturelle.

Au niveau des 236 Pouvoirs révolutionnaires d'arrondissement (sections du PDG) siège un comité JRDA de section, qui anime et encadre une troupe artistique de section.

Au niveau des 34 Pouvoirs révolutionnaires de région (fédérations du PDG) existe un comité régional de la JRDA ayant une troupe artistique fédérale.

Au niveau du Pouvoir révolutionnaire central siège un comité national de la JRDA coiffant le Syli-Orchestre (huit formations), trois ballets nationaux et un ensemble instrumental et choral.

Ces différentes troupes comprennent des paysans, des ouvriers, des intellectuels, tous militants du Parti démocratique de Guinée. Hommes et femmes, jeunes et vieux, tous se mobilisent pour composer et exécuter des programmes artistiques dont les thèmes sont tirés de la vie du peuple, de son

histoire, de ses difficultés, de ses victoires successives sur tous les plans. Tous les complexes d'ordre racial, ethnique, intellectuel, ou basés sur la fortune, la religion, la région ou le sexe sont systématiquement bannis grâce à l'éducation du Parti qui oriente et encadre toutes les activités du peuple. Il faut noter qu'à tous les échelons, les troupes artistiques sont composées d'éléments issus des divers horizons professionnels, qui mettent bénévolement leurs connaissances au service du peuple ; tous les militants, jeunes et vieux, hommes et femmes, apportent leur concours dans un climat de saine émulation, préoccupés uniquement de produire des œuvres de qualité artistique élevée.

Chaque année, les 2 422 troupes des communautés villageoises et de quartier au niveau des Pouvoirs révolutionnaires locaux et des sections (Pouvoirs révolutionnaires d'arrondissement) entrent en compétition. C'est la première étape de la grande mobilisation populaire au service des arts. Chacune des troupes artistiques se présente avec une pièce, un chœur, un ballet et un ensemble folklorique et instrumental.

Des jurys procèdent au classement officiel des numéros et des troupes. Les meilleures productions sont reprises lors des compétitions du deuxième échelon, qui ont lieu également tous les ans. Celles-ci se déroulent au niveau des fédérations.

A l'issue de ces rencontres ont lieu des quinzaines artistiques auxquelles participent les troupes sélectionnées. Une production s'ajoute au premier programme, celle de l'orchestre moderne. Les meilleures productions sont retenues en vue du festival national qui a lieu tous les deux ans.

Au dernier échelon s'ouvrent les plus grandes compétitions, celles qui réunissent les 34 troupes fédérales, les 8 orchestres nationaux, les 3 ballets nationaux et l'ensemble instrumental national, sous la haute présidence du Comité central.

A cette rencontre qui intéresse tout le pays participent des troupes et individualités africaines et étrangères apportant leur contribution à la révolution culturelle socialiste. Un jury national suit tous les spectacles et procède à un classement à l'issue duquel le Comité central décerne des diplômes d'honneur aux meilleurs artistes et aux meilleures productions.

Le niveau atteint aujourd'hui est la résultante d'un processus de mutations successives intervenues dans la lutte menée par le peuple, processus qui se résume de la manière suivante.

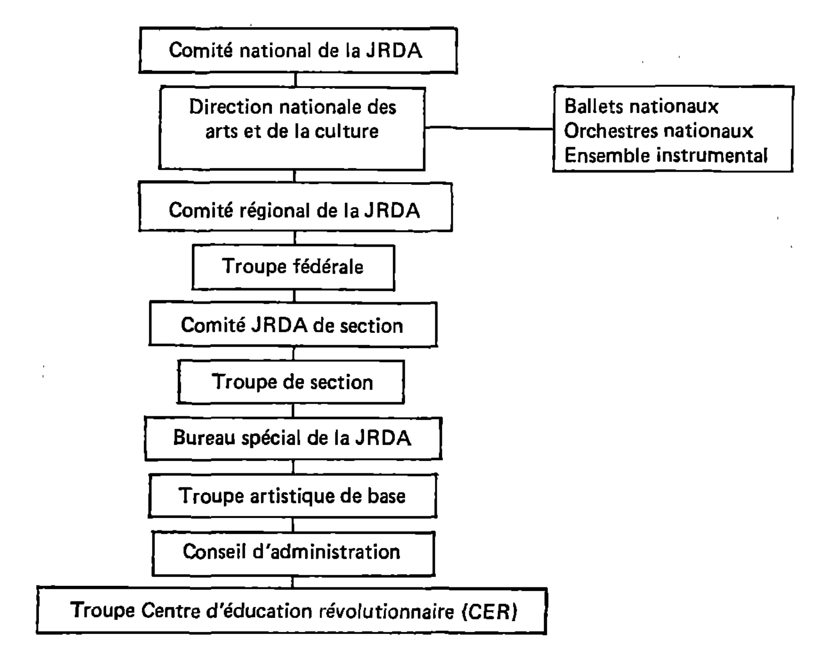
Au cours d'une première phase de reconversion des mentalités, qui est allée de 1958 à 1968, une lutte acharnée a été livrée contre toutes les séquelles de la domination génératrices du complexe du colonisé, des mœurs et des coutumes rétrogrades. Nos artistes se sont attaqués à ces phénomènes qui se manifestaient à travers la mystification religieuse, la polygamie, l'ignorance, l'alcoolisme, la débauche, le mensonge, la paresse, le vol, l'exode rural, le parasitisme, l'intellectualisme, le griotisme, etc. Ces tares ont été vivement combattues par les troupes à tous les niveaux, pour renforcer la santé morale et civique du peuple et préparer les bases et les

conditions de la phase suivante, celle de la construction de l'homme nouveau. Parallèlement à la destruction des vestiges de la domination, les artistes, fouillant l'histoire au-delà de la période coloniale, ont réhabilité les grandes figures de la résistance à la domination étrangère, ainsi que celles qui ont régné dans l'Afrique ancienne : almamy Samory Touré, Alpha Yaya Diallo, El Hadj Oumar, Soundiata Keita, etc. Les illustres épopées qui étaient enfouies sous les décombres de la nuit de l'oppression ont été mises au jour. Les anciens musées, les forêts sacrées, les bibliothèques ont été découverts et mis au service du peuple et de la révolution. Les maîtres détenteurs des chansons de geste, les chroniqueurs, véritables bibliothèques vivantes, les conteurs de tous genres, les hommes de culture qui avaient jalousement conservé la culture authentiquement africaine ont été nommés militants d'honneur et ils s'emploient à présent à reconstituer le patrimoine inépuisable de l'Afrique.

A partir de 1968, la Guinée était prête à s'engager dans la seconde phase de son évolution : celle de la révolution culturelle socialiste, lancée officiellement le 2 août 1968. Elle vise la formation d'un homme de type nouveau, socialiste, qui édifiera la société socialiste.

La révolution avait donné une âme aux arts. Les arts magnifient la révolution pour l'élever jusqu'aux plus hauts sommets de la culture universelle.

Toutes les écoles de tous les cycles sont systématiquement engagées dans le processus irréversible de la révolution culturelle socialiste. Le développement continu de la ligne de masse dans le domaine des arts et de la



culture a permis d'améliorer le mode d'organisation de nos formations artistiques. Les méthodes de recherche en matière artistique se perfectionnent. La conservation des répertoires est devenue une exigence révolutionnaire. L'artiste est devenu un homme dont la fonction est enviée et qui a des conditions de vie similaires à celles des meilleurs militants du Parti.

Action artistique et culturelle

L'action artistique et culturelle est l'une des tâches principales de la Jeunesse de la révolution démocratique africaine. Elle englobe toutes les manifestations récréatives, cérémoniales, culturelles, littéraires, folkloriques, sportives et théâtrales du peuple. Celles-ci sont organisées par le Département des arts et de la culture de la JRDA, de la base au sommet, et révêtent les formes suivantes :

Manifestations récréatives. Danses populaires, veillées traditionnelles, kermesses.

Cérémonies. Baptême, mariage, initiation.

Manifestations culturelles. Conférences d'information et d'éducation politique, sociale et scientifique ; expositions culturelles ; alphabétisation des masses ; recueil des traditions populaires ; émissions radiophoniques de vulgarisation de la science et de la technique, d'éducation de la jeunesse scolaire, estudiantine, de la jeunesse féminine, paysanne et ouvrière.

Manifestations littéraires. Production de poèmes, de romans, d'essais, de lettres, de communications présentées à des symposiums et des séminaires.

Manifestations folkloriques. Animation des musées régionaux, du Musée national, du Musée de Sosso-Bala à Niagassola ; exploration et exploitation des différents folklores en vue de l'enrichissement des ballets ; mise en valeur et fixation de la musique africaine.

Théâtre. Compétitions artistiques périodiques à tous les niveaux pour la renaissance culturelle et la réhabilitation de l'histoire et de la personnalité africaines ; tournées artistiques des meilleures troupes à travers le pays ; tournées des orchestres nationaux en Afrique et des ballets africains dans le monde.

Cette gamme aussi étendue que variée d'activités se nourrit d'énergie juvénile. Le moteur essentiel de ce bond en avant, c'est la mobilisation de toutes les catégories sociales, sans discrimination aucune, autour des générations montantes.

L'engouement des masses pour la culture est le reflet d'une ère de pleine liberté, de totale démocratie, la consécration vivante, réelle, de la ligne de masse.

C'est ainsi que les permanences du Parti au niveau des pouvoirs révolutionnaires locaux, des sections, des fédérations, les écoles du premier

cycle, les collèges, lycées et universités, les salles de conférence des entreprises et sociétés, les terrains de sport, les places publiques des villages sont les lieux de la mobilisation constante de la jeunesse guinéenne.

La participation de tous les militants à l'action culturelle est vivement requise.

LES VIEUX

Ils fouillent dans leur mémoire fidèle pour raconter aux jeunes chercheurs, aux écrivains, aux artistes et aux enseignants l'histoire de nos villages, de nos villes, de nos régions, de notre peuple. Ils évoquent les grande figures de l'histoire africaine, retracent les grandes étapes du processus culturel, révèlent les innombrables recettes de la médecine africaine, enseignent la sociologie, la morale, la vraie et irréfutable authenticité. Nombreux sont les contes, les légendes, les pièces historiques de théâtre, les mélodies, les pas et mouvements de danse, les épopées, les devinettes, comédies et farces que leur profond amour de la patrie livre à la postérité. Ce sont pour la plupart des paysans qui n'ont jamais fréquenté l'école publique, mais dont l'expérience demeure pour la nation une source inépuisable de trésors culturels que leur infinie générosité offre à la révolution culturelle socialiste.

Ce mouvement des vieux vers les jeunes, qui est sans précédent dans l'histoire guinéenne, se réalise dans un esprit de totale confiance, de solidarité agissante de classe, de sincérité fraternelle et de totale responsabilité. Des pièces de théâtre comme *Gbankundo Sadji ou l'Almamy Samory Touré*, *Dyanké Waali*, *L'unité du Mandé*, *Sundyata*, *Le procès du Waliu de Gomba*, *Alfa Yaya Diallo*, *Bokar Biro*, *Ba Bemba*, des épopées musicales comme *Duga*, *Sundyata*, *Boloba*, des ballets tels que *Gbassikoloë*, *Kunkure Bamba*, *Forêt sacrée*, des masques tels que « Le Niamou », « Le Nimba », des récits tels que *Malissadio*, *La source*, *La mère* attestent bien le réalisme révolutionnaire de l'apport des anciennes générations à la révolution culturelle socialiste.

Lors des compétitions artistiques, les vieux assistent et conseillent les jeunes. Par le verbe, ils aident à l'élaboration des drames ; sur leurs instruments, ils jouent des airs datant des temps glorieux de l'Afrique florissante ; grâce à leur mémoire, ils apportent un concours précieux aux étudiants dans la rédaction de leurs thèses et mémoires de sciences humaines ; de leurs mains expertes, ils enseignent les techniques, les styles, les motifs et les formes les plus appréciées de sculpture, d'architecture, de peinture, de tressage, de modelage, de tissage, de maroquinerie, d'orfèvrerie, etc. Ils inspirent les jeunes décorateurs en leur parlant des costumes traditionnels, des maquillages authentiques, des coiffures d'antan, des parures de nos ancêtres, de l'accoutrement des « sofas » (combattants) de tous les grades, des artisans, des artistes, des souverains, des paysans et des jeunes filles.

Toute cette contribution, quand les écrivains et les historiens l'auront

fixée, sera une page de gloire pour la révolution populaire et un témoignage que la démocratie dans la totale liberté est le seul garant du progrès de la civilisation universelle.

LES FEMMES

La libération des femmes et leur participation pleine et entière à l'action politique, économique, administrative, militaire, culturelle et sociale de la révolution sont parmi les forces d'où le PDG tire sa puissance, sa constante jeunesse et sa progression permanente. Très tôt la femme s'est taillé en Guinée une place de choix dans les activités artistiques. Elle a été, malgré la domination étrangère, sage-femme accoucheuse dans nos villages, guérisseuse, initiatrice, soliste des veillées, animatrice des danses, gardienne de certaines reliques qui aujourd'hui sont d'un prix inestimable.

L'apport des femmes à la vie artistique est doublement précieux en ce sens qu'elles participent elles-mêmes à la conception et à la réalisation des manifestations artistiques, et qu'elles y font participer leurs filles. Son enthousiasme spontané, ses joyeuses plaisanteries, sa coquetterie, sa minutie dans le travail, son réalisme dans la recherche des meilleures solutions aux problèmes posés, sa joie débordante de vivre libre, sa fidélité à toute épreuve à l'idéal de la révolution et son attachement au Responsable suprême de la révolution, le président Ahmed Sékou Touré, rangent la femme parmi les meilleurs militants de la révolution, parmi les plus fidèles interprètes de la pensée du peuple. Elle est dans le domaine des arts et de la culture le trait d'union entre le peuple et le Parti.

Aussi les femmes sont-elles partout aux côtés de la JRDA, comme conseillères, guides, assistantes, archivistes et génératrices de forces sans cesse renouvelées.

C'est d'abord dans les rues qu'elles ont, les premières, composé les chants de lutte durant les années sombres de la colonisation. *Syli Sotaï*, *M'Balia* et bien d'autres resteront des références immortelles, des hymnes qui éveilleront chaque jour davantage la conscience historique des militants. Les danses populaires qu'elles organisaient sous la colonisation étaient autant de séances d'information, de mobilisation et de lutte contre l'occupant. Aujourd'hui donc, la révolution culturelle socialiste enregistre avec une réelle fierté la remarquable contribution des femmes au renouveau artistique.

Dans nos 2 442 Pouvoirs révolutionnaires locaux (PRL), nos 240 sections et nos 34 fédérations, il existe des troupes artistiques féminines qui entrent en compétition à l'instar de celles de la JRDA, à cela près que leur programme ne comporte que trois numéros : chœur, pièce de théâtre, spectacle folklorique. Cette restriction n'est nullement le signe d'une quelconque incapacité des femmes d'appréhender le ballet et l'orchestre ; elle dérive de la méthodologie des actions complémentaires de la jeunesse et des femmes dans les différents organismes.

Les femmes guinéennes ont créé des chorales de plus de deux cents participants de vingt-cinq à soixante-cinq ans. Des pièces de théâtre où elles étaient déguisées en hommes pour les besoins de la représentation ont reçu un accueil favorable du Comité central du Parti et ont été très appréciées du public des régions de la capitale. Certains numéros folkloriques réalisés par les femmes se signalent par leur authenticité.

C'est aussi parmi les femmes qu'on trouve le plus de solistes de la chanson. Certaines chanteuses guinéennes sont parmi les plus cotées des vedettes africaines. Entre autres, nous citerons Kadé Diawara, qui se classe hors pair par la pureté de ses sources d'inspiration, la chaleur communicative de l'expression, la poésie du verbe et le caractère éminemment réaliste du langage.

Nos artistes femmes excellent surtout dans les arts plastiques et artisanaux. A preuve les différents centres de promotion féminine où les jeunes filles et les femmes atteignent un haut niveau d'aptitude professionnelle dans la couture, la broderie, la teinture, l'art culinaire, etc. Le Centre Andrée Touré à Conakry et les centres régionaux des 34 fédérations attestent les progrès accomplis par les femmes dans ce domaine.

Les objets façonnés de leurs mains agiles animent les expositions culturelles régionales, nationales, africaines et internationales.

LES TRAVAILLEURS

Ils sont les militants des PRL, mais aussi des comités d'unité de production, des sections syndicales, des comités régionaux des travailleurs et de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée. Ouvriers spécialisés, médecins, professeurs, comptables, chauffeurs, économistes, techniciens de toutes spécialités, ils participent aux activités artistiques et culturelles, qu'il s'agisse de la recherche et de la collecte de la tradition orale, de la transcription de la musique, de l'élaboration des scénarios des pièces de théâtre, des ballets et des films, du montage, de la scénographie, etc. A travers les différentes commissions artistiques dont ils font partie, ils apportent leurs connaissances, leur expérience de la lutte politique, leur sens élevé du respect du nouveau système de valeurs d'une société démocratique et populaire.

En somme, les troupes artistiques sont essentiellement constituées de travailleurs, de femmes et de jeunes, les trois forces d'une même composante, d'une même unité dialectique : le peuple.

Les directeurs de troupe, les secrétaires aux arts des différents organismes, les techniciens des émissions artistiques et culturelles, les metteurs en scène, les directeurs artistiques sont tous des travailleurs du Parti-État en même temps qu'ils font partie des jurys des compétitions et qu'ils sont membres des commissions techniques de perfectionnement et des commissions du festival national.

Des programmes artistiques sont régulièrement élaborés à l'intention de

tout le public, mais surtout des travailleurs des villes et des campagnes, des centres miniers et industriels.

La participation des cadres politiques, syndicaux et administratifs à l'organisation, à l'encadrement et au progrès des troupes théâtrales des organismes est une exigence révolutionnaire, un devoir militant, une contribution à la réhabilitation de la culture et de l'art africains. Nombreux sont les travailleurs qui ont reçu un « diplôme du meilleur artiste » ou une « médaille de compagnon de l'indépendance » pour leur fidélité au programme du Parti et leur contribution à la libération culturelle du peuple.

LA JEUNESSE

C'est le groupe le plus disponible, le plus apte à exercer des activités artistiques, qui a les plus solides dispositions psychologiques et physiques, et qui est le meilleur interprète du programme artistique de la révolution culturelle socialiste. Du niveau du village à celui de la nation, la JRDA a depuis 1959 accumulé un capital d'expérience d'une haute valeur idéologique, en même temps qu'elle a maîtrisé la pratique de la démocratie et acquis une connaissance réelle des problèmes sociaux. Et ce, grâce à son action permanente au sein du PDG, le parti du travail guinéen.

Puisant dans la sagesse de leurs aînés, inspirés par l'enthousiasme des femmes et le courage des travailleurs, les artistes de la JRDA sont devenus les véritables artistes du peuple. Les cloisons artificielles qui réservaient l'art à une catégorie de spécialistes appelés « griots » sont brisées, le mythe des castes est banni, les barrières raciales sont renversées, le complexe de l'intellectuel a été anéanti.

Désormais, c'est le peuple lui-même qui crée la culture et se réalise pleinement à travers elle. Les forêts sacrées ont livré leurs secrets, les génies se sont enfuis, les sorciers aussi, le diable n'a plus de place. L'art, devenu arme de combat entre les mains de la jeunesse et de tout le peuple, a partout jeté la lumière, partout éveillé les consciences, partout posé les bases du monde de demain, partout établi le nouveau système de valeurs.

Dans les écoles, les villages, les arrondissements, les régions, dans toutes les formations artistiques, nos langues ont repris la place qui leur avait été niée et sont devenues des langues de culture et de combat pour la promotion d'une civilisation africaine ouverte au progrès technique, scientifique et culturel.

La musique

Pendant la période coloniale, malgré la politique d'assimilation culturelle pratiquée notamment dans les écoles, les patronages religieux, les bals, les concerts, les fanfares, les lieux de culte des centres urbains et malgré l'importation massive de disques, de recueils de chants, de partitions musicales d'origine européenne, la campagne guinéenne est demeurée la

gardienne jalouse des traditions mélodiques et rythmiques du terroir. Tandis que les grandes villes étaient contaminées par la musique étrangère, les centres ruraux y restaient réfractaires.

A défaut de la musique de divertissement et des danses du terroir, qui étaient censurées par les autorités coloniales, la plupart des mélomanes en quête d'exotisme se délectaient de la musique cubaine ou latino-américaine, dont les rythmes et les mélopées ont une origine africaine plus ou moins lointaine.

C'est ainsi que le Parti, une fois en place, a dû dissoudre une pléthore d'orchestres de danse et de troupes chorales en vogue sous le régime colonial, qui se bornaient à interpréter servilement des tangos, valses, fox-trot, airs de swing et autres rythmes importés d'Europe ou des Caraïbes. Les musiciens et autres exécutants de ces formations furent invités à revenir aux airs, aux mélodies et aux rythmes authentiquement africains.

A la suite de la dislocation des orchestres de danse et de musique de chambre d'inspiration étrangère tels que la Douce parisette, les Joviales symphonies, l'Africana Swing Band, le Habanera jazz, le Guinea jazz, l'Étoile du Sud, le Harlem jazz band, l'Étoile du Nord, pour ne citer que ceux-là, le premier orchestre national à vocation typiquement africaine naquit le 15 janvier 1959 à Conakry sous le nom de Syli-Orchestre national. Animé d'un esprit nouveau, il était composé des meilleurs instrumentistes, encadrés par des musicologues de bonne volonté engagés désormais dans la recherche et la valorisation de notre patrimoine culturel et musical, conformément à la ligne du PDG qui leur faisait une obligation sacrée de ne puiser leur inspiration que dans le riche folklore épique et populaire désormais dépouillé d'artifices étrangers, un folklore composé et exécuté pendant les nombreuses occasions de divertissement, de lutte, de tristesse, de travail, de grandeur morale ou de prise de conscience de notre peuple.

Dans le cadre de cette politique de résurrection et de restructuration des formes musicales, la fanfare de la jeune armée nationale guinéenne abandonna le 1er novembre 1959 tous les vieux airs militaires du régime colonial pour apprendre et mettre en valeur les mélodies guerrières, les chants et hymnes épiques des anciens empires africains.

La radiodiffusion et les autres organes d'information de la presse écrite furent invités, dans le même souci d'affirmer la personnalité culturelle africaine, à ne diffuser, pour l'information, l'éducation et l'épanouissement du peuple, que des chansons, des contes, des récits historiques et de la musique conformes à notre mode de vie et à nos préoccupations (jusque-là, 11 % seulement du temps d'émission de la radio étaient consacrés aux langues du pays).

Bien sûr, des décisions révolutionnaires d'une telle nature ne pouvaient manquer de susciter des réactions négatives parmi des Africains nostalgiques d'un passé révolu et accoutumés à des goûts et des pratiques totalement étrangers au mode de vie africain.

C'est pendant cette période fiévreuse de résurrection de nos mélodies, de

nos rythmes, de notre polyphonie, que la création en mai 1959 d'un Ensemble instrumental et choral traditionnel de la Radiodiffusion nationale, dont les artistes et exécutants utilisent exclusivement des instruments de musique traditionnels, fut saluée par le peuple de Guinée comme une autre consécration positive de sa souveraineté et de la liberté recouvrées.

Venus de tous les horizons de Guinée et regroupés en un corps homogène et harmonique, les instrumentistes, les chanteuses, les danseurs, les acrobates, les compositeurs, les historiens de talent membres de cet ensemble folklorique, constitué à l'image de ceux des cours royales et impériales africaines du moyen âge, rejetèrent d'emblée toute idée de caste inférieure, de corporatisme clanique et égocentrique, afin de permettre une rapide éclosion des aptitudes individuelles et collectives, conformément à la ligne de masse du Parti.

C'est dans le souci, d'une part, de donner une orientation utilitaire à notre folklore musical et, de l'autre, de *purifier la mentalité* de la vieille génération d'artistes et d'éviter que la jeunesse montante soit contaminée par la survivance des goûts désuets des aînés, que le Parti et le gouvernement, devenus les mécènes des arts et de la culture, ont vivement soutenu et encouragé la création artistique en général et la qualification instrumentale et vocale, en particulier dans le domaine de la musique pure.

A la suite des nombreux succès qu'ils avaient obtenus auprès d'un public de mélomanes, le Syli-Orchestre national et l'Ensemble instrumental et choral traditionnel ont tour à tour éclaté pour donner naissance, le premier, à deux nouvelles formations : Kélétigui et ses tamborinis et Balla et ses balladins, le second, à des chorales créées dans les chefs-lieux de diverses régions du pays (Kankan, Beyla, Labé, Macenta, Kissidougou, etc.), compte tenu du nombre sans cesse croissant de jeunes talents.

A la fin de la première décennie (1959-1969) suivant l'accession à l'indépendance, la musique guinéenne vocale et instrumentale connaissait une audience et un rayonnement universels grâce aux initiatives créatrices inspirées des enseignements du Responsable suprême de la révolution guinéenne, le camarade Ahmed Sékou Touré, chef de l'État.

Les recherches historiques et les efforts accomplis pour l'affirmation et la consolidation de la personnalité musicale africaine ont été récompensés par la remise d'une médaille d'or, de cinq médailles d'argent et du premier prix de culture décernés par un jury international aux artistes et aux musiciens de la République de Guinée lors du premier Festival culturel panafricain d'Alger (juillet 1969), ce qui a confirmé la justesse de la politique culturelle guinéenne.

Les Ballets africains, les Ballets Djoliba, les Ballets de l'armée populaire, Balla et ses balladins, Kélétigui et ses tamborinis, le Bembeya Jazz, l'Ensemble instrumental et choral traditionnel, l'Orchestre féminin de la Gendarmerie nationale, l'Orchestre Kaloum Star et l'Orchestre 22 Novembre parcourent inlassablement les cinq continents pour apporter

aux mélomanes le message de liberté et de paix de l'homme d'Afrique débarrassé du joug colonial.

Au cours de ces périples, des cantatrices et des musiciens guinéens se sont vu décerner des prix d'honneur par de nombreuses académies de musique étrangères.

L'émancipation de la femme de Guinée a été concrétisée par la constitution en janvier 1960 du premier orchestre féminin au sein de la Gendarmerie nationale. Cet orchestre, composé d'instrumentistes de talent, rivalise depuis plus d'une décennie avec les autres formations musicales dans toutes les compétitions nationales.

Des séries de conférences, des séminaires sur les arts en général et sur la musique africaine en particulier ont peu à peu permis aux mélomanes de toutes les tendances de goûter aux joies sublimes que procure notre musique authentiquement africaine.

Les genres en vogue propres aux groupes linguistiques du pays sont : la musique épique de cour des sofas (haute Guinée), la musique de danse ou d'allégresse (Guinée maritime), la musique satirique (moyenne Guinée), la musique polyphonique d'initiation des forêts sacrées (Guinée forestière), la musique populaire des contes et légendes (haute, basse et moyenne Guinée), la musique populaire laudative (haute et basse Guinée), la musique des corps de métiers (basse Guinée et Guinée forestière) et la musique pastorale (moyenne Guinée).

Grâce à l'action persévérante du PDG, les orchestres modernes et traditionnels ainsi que les chorales se multiplient dans toutes les régions administratives de Guinée ; à l'occasion des quinzaines annuelles et des festivals biennaux des arts et de la culture, des compétitions sont organisées en vue de sélectionner les meilleures formations musicales.

De talentueux artistes et compositeurs fidèles à la tradition orale, satirique, burlesque, comique, jadis étouffés ou inconnus, ont fait leur apparition et émerveillent aujourd'hui le public par la qualité du style et du contenu populaire de leurs compositions en langues nationales.

Des prix et des promotions honorifiques décernés par la Direction nationale du Parti et du gouvernement ont récompensé des artistes qui sont devenus célèbres dans tout le continent africain, tels que : les chanteurs Soproni (Sory Kandia Kouyaté et Boucabar Demba), les cantatrices Kadé Diawara et Mama Kanté, les guitaristes Sékou Diabaté et Ballakala, le saxophoniste Kélétigui Traoré, les balafonistes Dièli Sory Kouyaté et Ansou Dioubaté, le tétracordiste Mama Nian, les joueurs de kora, Bakari Sissoko et Batrou Sékou, le compositeur épique Dièli Mamoudou Kandé, et bien d'autres encore.

La liste serait trop longue des célébrités de tous âges qui ont contribué à donner un nouveau dynamisme à la culture musicale en Guinée et surtout à exhumer certains genres dont l'exécution était jadis entourée de mystère, voire strictement réservée aux rares initiés dans certaines régions du pays.

Grâce à ses musiciens, le peuple de Guinée a démythifié une musique

polyphonique divinatoire jusque-là inconnue ou interdite, ainsi que des danses et des chansons dont l'exécution faisait jadis l'objet d'une psychose absurde ou d'un rituel archaïque. D'ailleurs cette musique divinatoire et mystique enfin portée au grand jour est aujourd'hui insérée dans le mouvement progressiste et social afin que son apport philosophique serve au bien-être et à l'équilibre du peuple.

Le président Ahmed Sékou Touré, secrétaire général du PDG et premier mécène des arts et de la culture en Guinée, nous enseigne ceci :

« Nos œuvres artistiques et culturelles ne doivent plus être comme par le passé, dans leurs manifestations et dans leur expression, des sujets de divertissement qui permettent à des spectateurs comblés et hautains, repus du labeur du peuple, de se récréer de surcroît à ses dépens.

» Si la République de Guinée est fière grâce à la politique culturelle de masse d'avoir inspiré bon nombre de pays africains qui se sont donné pour tâche la réhabilitation de la culture africaine authentique, notre musique doit resurgir désormais au milieu d'un monde qui l'avait jadis *infériorisée par la pratique de la domination coloniale pour revendiquer la* plénitude des droits de l'homme d'Afrique au progrès de l'humanité. »

L'information

« Aucune consommation culturelle n'est un acte indifférent », a déclaré le président Sékou Touré. En République de Guinée, les véhicules de l'information jouent un rôle important dans le développement socio-économique et la valorisation du patrimoine culturel national.

Informer, éduquer, mobiliser : telle est la triple fonction des médias. Le sensationnel, l'information choc, qui cherchent à anesthésier le peuple, ne sont pas l'affaire des médias guinéens, car, en Guinée, « l'information a pour but essentiel de valoriser l'ensemble des créations du peuple » : créations spirituelles aussi bien que matérielles. Cette définition du rôle de l'information par le président Sékou Touré résume la place et l'action des moyens de communication de masse dans le cadre de la politique culturelle de la République de Guinée.

Les grands moyens d'information sont, entre autres, la Radiodiffusion nationale (« La voix de la révolution »), *Horoya*, l'organe central du Parti-État de Guinée, les publications des départements ministériels et des organisations de masse, Syli-Film, Syli-Cinéma, le théâtre, les assemblées hebdomadaires populaires, les meetings du Comité central du PDG, etc.

Tous ces vecteurs de l'information sont utilisés au service exclusif du peuple, dont ils orientent l'action révolutionnaire.

En tant que véhicules des idées et des conceptions de la révolution, ils répandent dans toute l'Afrique leur message de combat contre toutes les formes de domination étrangère et militent pour la restauration de la personnalité culturelle de l'Afrique. Ils apportent aussi aux autres peuples du monde le témoignage de la solidarité du peuple de Guinée dans la lutte pour un monde plus juste.

Cela traduit les dimensions africaines et universalistes de la révolution guinéenne, ainsi résumées par le Responsable suprême de la révolution : « Nous avons une civilisation à bâtir, un continent à modeler, notre devenir à forger. »

Radiodiffusion

Pour faire aboutir ce programme, le Parti-État a mis à la disposition du peuple tous les moyens de diffusion et, en premier lieu, la radio, dont le rôle est fondamental en raison de l'impact direct qu'elle a sur les masses. Très tôt, la radio est devenue un instrument culturel privilégié au service de la révolution. Elle est présente aujourd'hui à toutes les manifestations culturelles du peuple qu'elle est chargée de diffuser à l'échelle de la nation. Des journalistes reporters parcourent le pays, prennent contact avec les musiciens, les chanteurs, les poètes et les historiens, recueillent des interviews et procèdent à des enregistrements. D'autres équipes de journalistes reporters couvrent les grandes manifestations artistiques organisées au niveau des régions (semaines artistiques) et des ministères du développement rural (quinzaines artistiques). En outre, lors du Festival national, qui est le haut lieu de production artistique et culturelle du peuple, la radio couvre les meilleures prestations, qui sont enregistrées, filmées et archivées, et qui font ensuite l'objet d'une large diffusion tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Guinée. Un commentaire approprié met l'accent sur la portée idéologique et la valeur esthétique et éthique de ces productions.

PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Très tôt, la radio s'est attelée à la restauration de nos langues, longtemps bafouées par le colonisateur, en tant que langues de culture devant servir à l'expression de toutes les valeurs artistiques et politiques de la nation. Les huit langues nationales sont utilisées dans 60 % des programmes.

Cette pratique a un double avantage : elle permet de développer l'emploi des langues nationales, car il en est des langues comme des organes, elles s'atrophient quand elles ne servent pas ; elle permet aussi de toucher directement la totalité du peuple, dont elle favorise l'éducation et la mobilisation.

Le programme de « La voix de la révolution » est l'illustration concrète de cette thèse du Parti-État : « La vie du peuple n'est pas une chose et sa culture une autre. La vie du peuple intègre la culture qui en implique tout à la fois les bases fondamentales et les formes expressives. »

Aller au peuple ne signifie cependant pas l'accompagner pour le figer dans sa misère. « La voix de la révolution » s'élève avec les masses, et par elles, vers les sommets du savoir technique et technologique le plus moderne afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Cela implique une conscience aiguë des données socio-économiques qui caractérisent la situation nationale, africaine et internationale.

« La révolution guinéenne ne s'encombre pas d'actes gratuits ni de faits sans signification... »

Le but de la révolution culturelle socialiste est d'accélérer le progrès économique et social du pays. « La voix de la révolution » est un instrument privilégié de réalisation de cette politique.

ÉMISSIONS SPÉCIALISÉES

L'émission « Idéologie au service du peuple » explique et commente les décisions du Parti-État, pour maintenir le peuple guinéen en état permanent de mobilisation consciente et de disponibilité révolutionnaire et pour élargir et consolider le pouvoir populaire.

L'émission « Télé-enseignement » a pour mission essentielle d'assurer la formation et la surformation des travailleurs de tous les corps de métier, à tous les niveaux, par le moyen de cours de perfectionnement régulièrement diffusés. Ainsi, les travailleurs peuvent améliorer constamment leurs *qualifications professionnelles.*

L'émission « PRL (Pouvoir révolutionnaire local) et développement » illustre l'importance primordiale de l'agriculture dans le développement économique national et celle du Pouvoir révolutionnaire local, cellule de base du Parti-État, dans la modernisation du monde rural. Dans cette émission sont traités les problèmes du calendrier agricole, des coopératives, de l'utilisation rationnelle du temps, des engrais, de la sélection des semences, de la préparation des sols, des méfaits des feux de brousse, de la déforestation et du nomadisme agricole, ainsi que les problèmes du labour, des récoltes, de la prévoyance, de la lutte contre les calamités naturelles, de l'organisation de la commercialisation agricole, de la modernisation de l'habitat rural, du soutien à l'école du village et aux différentes institutions du Pouvoir révolutionnaire local, etc.

L'émission « L'université à la campagne » porte sur une manifestation concrète du principe de la liaison de l'école à la vie : l'action des brigades d'étudiants dans les Pouvoirs révolutionnaires locaux.

L'émission « En direct avec les artistes du peuple » fait connaître les artistes et leurs œuvres.

L'émission « Un chant et son contenu » analyse les chansons populaires pour en dégager le message et la valeur éducative.

L'émission « Tribune de l'histoire » reconstitue l'histoire authentique du peuple.

LE JOURNAL PARLÉ

Le journal parlé de « La voix de la révolution » n'isole pas l'information. Il la met en relation avec d'autres faits qui l'expliquent, la prolongent, la justifient. L'information n'est valable que dans la mesure où elle accroît le capital culturel du peuple, agent du progrès.

Presse écrite

L'évolution de la presse écrite a été intimement liée à la lutte menée par le peuple pour se libérer de la domination coloniale et de l'emprise impérialiste.

La presse guinéenne est une presse de combat. On peut distinguer deux moments dans son histoire : premièrement, la presse d'avant l'indépendance a dénoncé la domination étrangère, réveillé la conscience des masses et s'est fait l'écho de la lutte politique de libération ; deuxièmement, la presse d'après l'indépendance nationale informe les masses populaires et les mobilise autour des objectifs du Parti-État.

Dans toutes les phases de sa lutte, le PDG s'est toujours doté d'un organe de presse. En effet, parallèlement au journal *Réveil*, organe hebdomadaire du Rassemblement démocratique africain pour l'Afrique, qui publiait régulièrement des articles de militants et de dirigeants du Parti démocratique de Guinée, le Parti a créé, en septembre 1947, son organe d'information, de mobilisation et d'éducation des masses, *Phare de Guinée*. Ce journal a cédé la place, à partir du 1er avril 1950, à *Coup de bambou*, lequel devait cesser de paraître le 4 janvier 1951 à la suite de multiples condamnations arbitraires du tribunal de Conakry.

Cependant, mars 1951 vit la naissance de l'hebdomadaire *Liberté*, qui résista courageusement aux attaques de la réaction et qui prit, après l'indépendance, son nom national de *Horoya*. De son côté, la classe ouvrière guinéenne se dotait d'un organe d'expression : *L'ouvrier*.

Cette presse de combat a traduit et soutenu avec courage et détermination les différentes prises de position du Parti à chacune des étapes de sa lutte. *Phare de Guinée* et *Coup de bambou* se sont violemment et résolument attaqués aux fondements mêmes du système colonial français : l'administration coloniale, la chefferie, le patronat. *L'ouvrier* a lutté tout particulièrement pour le vote et l'application du Code du travail outre-mer du 15 décembre 1952. A cette fin, il a soutenu activement deux importantes grèves : la grève générale du 3 août et celle de 72 jours (septembre-novembre 1953).

Liberté, le dernier journal du Parti avant l'indépendance nationale, a joué, quant à lui, un rôle très important dans la préparation des élections : élections partielles du 27 juin 1954 ; élections législatives du 2 janvier 1956 ; élections municipales du 18 novembre de la même année ; élections territoriales du 31 mars 1957 ; élections des conseils villageois en avril 1958 ; référendum du 28 septembre 1958.

Dans le tome X des œuvres du PDG, le Responsable suprême de la révolution, le président Ahmed Sékou Touré écrit : « Que ce soit sur le plan syndical, politique ou idéologique, l'information reste le moyen le plus efficace de l'élévation de la conscience sociale ou politique, nationale ou idéologique. »

C'est dans ce cadre qu'évolue la presse nationale guinéenne qui exerce principalement son rôle d'information, d'éducation et de mobilisation par l'intermédiaire de son organe central, *Horoya*, qui paraît sous forme de quotidien et d'hebdomadaire.

Plusieurs revues sont en outre publiées par différents départements et organismes du Parti-État de Guinée. On peut citer par exemple *Walikè*,

Fonikee, *École guinéenne*, *Sofa*. Les universités guinéennes, les ambassades guinéennes à l'étranger et même la plupart des régions administratives publient un petit périodique grâce auquel le peuple est informé.

Le cinéma révolutionnaire : Syli-Cinéma

La régie nationale de cinématographie et de photographie Syli-Cinéma-Photo a été créée le 2 janvier 1967 par un décret du président de la république. Elle a pour objectif :

1. D'effectuer toutes études et d'entreprendre toutes opérations concernant directement ou indirectement le développement et l'exploitation des industries cinématographiques en République de Guinée.
2. De coordonner et d'orienter les activités cinématographiques et photographiques.
3. De contrôler et d'assurer exclusivement la circulation des films sur toute l'étendue du territoire national.
4. De réaliser tous travaux de développement et de tirage de photographies, d'assurer des reportages, de créer des studios de photographie d'art, d'assurer la vente de clichés, d'éditer des cartes postales, des revues, des brochures, des livres illustrés de photographies.

En vertu d'un autre décret présidentiel, promulgué en 1974, deux autres entreprises nationales ont été créées afin de renforcer l'action de la régie Syli-Cinéma-Photo.

Syli-Film. Régie nationale de productions cinématographiques, qui produit elle-même ses films (*Bakary Woulen*, *Mory le crabe*, *Huit et vingt*, *Hier, aujourd'hui et demain*, *Riziculture dans le Bagata*, etc.) ou tourne des films en coproduction avec d'autres pays (ainsi *Guinée touristique*, avec la France, ou *L'Afrique danse / Africa Tanzt*, avec la République fédérale d'Allemagne).

Sur le plan technique, la finition des films s'effectue toujours à l'extérieur. Toutefois Syli-Film a prévu la construction et l'équipement sur place d'un complexe cinématographique comportant tous les aménagements nécessaires : laboratoire, éclairage, plateau de tournage, installation de prise de son, etc. Aussi bien pour la mise sur pied que pour le fonctionnement de ce complexe, la Guinée reste ouverte à la coopération bilatérale ou internationale.

Syli-Photo. Cette régie est chargée de tous les travaux photographiques, ainsi que de l'édition des cartes postales et de leur vente à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

RÔLE DU CINÉMA GUINÉEN

Informer, éduquer, instruire, servir les valeurs authentiques du peuple dans sa lutte pour sa réhabilitation, tels sont les objectifs majeurs du cinéma guinéen.

Ainsi le cinéaste révolutionnaire a pour tâche de créer un cinéma pour le peuple et avec le peuple, car il est un instrument au service du peuple, mieux encore : son protagoniste dans son histoire qui se fait.

Toutes les réalisations cinématographiques guinéennes visent à éduquer les jeunes, les vieux, toutes les couches sociales, en vue d'une mobilisation générale pour le combat contre le sous-développement, la famine, l'exploitation de l'homme par l'homme et l'aliénation culturelle.

Le film *Huit et vingt* exalte les sentiments patriotiques du peuple afin de renforcer son adhésion aux objectifs du Parti démocratique de Guinée (ce film évoque le huitième anniversaire de l'indépendance et le vingtième anniversaire du PDG).

Hier, aujourd'hui et demain est un moyen métrage de 45 minutes qui présente l'évolution de notre pays depuis la colonisation jusqu'à l'indépendance.

Bakary Woulen traite de l'émancipation de la femme africaine et de la lutte contre le fétichisme.

Riziculture dans le Bagata est un film de vulgarisation scientifique et technique portant sur le système de riziculture en milieu baga.

Quant au théâtre filmé, il poursuit le même objectif : l'éducation du peuple à travers la réhabilitation de ses valeurs de civilisation et de culture. Des pièces filmées comme *Le deuxième front* ou *Le salaire de la trahison* mettent en scène la résistance de nos héros contre l'occupation et représentent les machinations de l'ennemi, intérieur et extérieur, contre la révolution guinéenne.

Ainsi le cinéma guinéen, à travers toutes ses productions, porte à l'écran les problèmes du peuple, ses réalités et ses aspirations. Le regard du cinéaste sur la réalité doit se charger d'une préoccupation critique aboutissant à une analyse du sous-développement et à l'exaltation du combat que la révolution mène contre lui. Notre cinéma, dans cette perspective, doit être totalement engagé.

L'ultime but de la révolution culturelle socialiste déclenchée le 2 août 1968 à Kankan est d'obtenir la participation créatrice des masses à l'action menée dans tous les domaines de la culture artistique, scientifique et technique. Dans un pays révolutionnaire comme le nôtre, le cinéma est une arme de combat contre l'analphabétisme, pour la transformation des mentalités et des consciences.

Les réalisateurs guinéens ont donc la noble mission de combattre tous les fléaux sociaux sur le front du cinéma. Car, comme l'a affirmé le président Sékou Touré : « Intellectuels ou artistes, penseurs ou chercheurs, leurs capacités n'ont de valeur que si elles concourent réellement à la vie du peuple, que si elles sont intégrées de manière fondamentale à l'action, à la pensée, aux aspirations du peuple. »

Les assemblées hebdomadaires populaires

A chaque régime son mode d'éducation, aimons-nous à dire en Guinée. Le Parti démocratique de Guinée a instauré une méthode d'information orale des plus efficaces : l'assemblée générale qui réunit tous les vendredis l'ensemble des militants de chaque Pouvoir révolutionnaire local. Cette institution est une vivante illustration du principe du centralisme démocratique qui veut que tout parte du peuple et revienne au peuple. Plus que tout autre moyen d'information, les assemblées hebdomadaires populaires sont les hauts lieux du donner et du recevoir, car elles permettent d'instaurer entre les cadres du Parti-État et les masses laborieuses des échanges fructueux d'idées sur une base démocratique.

En plus de ces assemblées générales populaires, il faut signaler que les conférences des cadres, les conseils révolutionnaires, les conférences économiques organisées à l'échelle régionale et nationale ainsi que toutes les autres instances du Parti-État constituent autant de moyens d'information et d'éducation des masses. Cette information porte aussi bien sur la vie nationale qu'internationale.

L'information en Guinée est l'un des secteurs vitaux de la révolution culturelle socialiste. Nous avons conscience que le peuple a besoin d'une information révolutionnaire pour prendre des décisions en pleine connaissance de cause. C'est pourquoi notre presse parlée et écrite a un contenu de classe précis. Son langage est celui du peuple, par opposition à l'information publicitaire qui poursuit à travers le sensationnel des buts de mystification à peine voilés ; et nous pouvons affirmer avec fierté que l'information, propriété exclusive du peuple, est une tribune du haut de laquelle la révolution dénonce inlassablement les entreprises machiavéliques de l'impérialisme et de ses agents locaux en Afrique et dans le monde.